



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Sarthe

Conseil départemental de l'Éducation nationale

Rentrée 2022

Table des matières

A.	Le premier degré	3
A.1	Les effectifs	3
A.2	Structures et moyens	3
A.2.1	L'évolution et l'organisation du réseau scolaire du 1er degré	3
A.2.2	La répartition des écoles par taille.....	4
A.2.3	Les structures et les dispositifs pédagogiques spécifiques.....	8
A.2.4	Les moyens d'enseignement	9
A.2.5	L'évolution des taux d'encadrement.....	10
A.2.6	La répartition des emplois par fonction	10
A.2.7	L'évolution des implantations et des retraits d'emploi	12
A.3	Les mesures et les étapes de la carte scolaire.....	12
A.3.1	Les étapes de la carte scolaire	12
A.3.2	Le maintien d'un service public de proximité et la prise en compte de la ruralité.....	13
A.3.3	Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2022.....	13
B.	Le second degré.....	17
B.1	Les effectifs	17
B.2	Structures et moyens	18
B.2.1	Les taux d'encadrement.....	18
B.2.2	Les langues enseignées	20
B.3	Le bilan de l'orientation et de l'affectation.....	21
B.3.1	Les élèves entrants avec du retard en 6 ^{ème}	21
B.3.2	Les élèves orientés en 6ème SEGPA	21
B.3.3	Les décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3 ^{ème}	21
B.3.4	Les décisions d'orientation de la 3ème générale vers la voie professionnelle.....	22
B.3.5	Les décisions de maintien en 3ème générale depuis 2018.....	22
B.3.6	Les dérogations en collège	23
B.3.7	Les décisions d'orientation après la classe de 2 ^{nde}	27
B.3.8	Le Parcours Avenir	29
C.	Maîtrise des savoirs fondamentaux – Égalité - Bien-être	30
C.1	La réussite aux examens	30
C.1.1	Les évaluations nationales CP et CE1.....	30
C.1.2	Taux de réussite au DNB depuis 2018	31
C.1.3	Le certificat d'aptitude professionnel (CAP)	31
C.1.4	Le Baccalauréat professionnel	32
C.1.5	Le Baccalauréat général.....	32
C.1.6	Le Baccalauréat technologique	33
C.2	Les dispositifs de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.....	33
C.2.1	Les élèves.....	33

C.2.2	Les Unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS) – 1 ^{er} degré.....	34
C.2.3	Les Unités locales pour l'Inclusion scolaire (ULIS) - 2nd degré.....	35
C.2.4	Les SEGPA.....	36
C.2.5	La scolarisation des élèves allophones.....	36
C.2.6	L'aide aux élèves les plus fragiles.....	39
C.2.7	La lutte contre le décrochage scolaire.....	40
C.2.8	La lutte contre la précarité : les bourses nationales et les fonds sociaux.....	41
C.3	Épanouissement et bien-être des élèves.....	42
C.3.1	La santé des élèves.....	42
C.3.2	L'activité physique quotidienne (APQ).....	43
C.3.3	pHARe, un programme de lutte contre le harcèlement scolaire.....	43

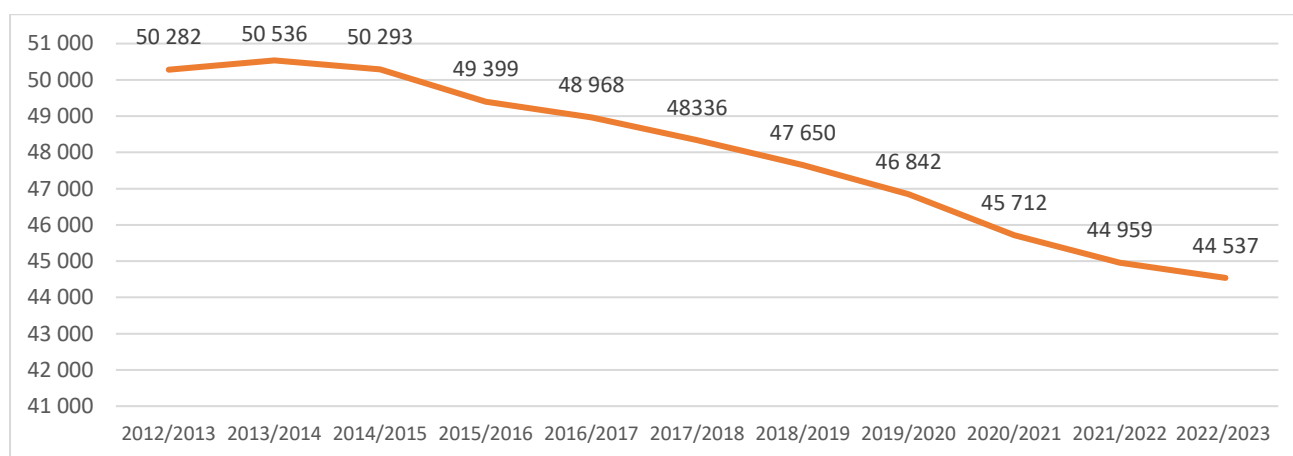
A. Le premier degré

A.1 Les effectifs

ANNÉE	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
ÉCOLES	50 282	50 536	50 293	49 399	48 968	48 336	47 650	46 842	45 712	44 959	44 537
<i>Ecart</i>	160	254	-243	-894	-431	-632	-686	-808	-1 130	-753	-422

Les chiffres du constat 2022 montrent une baisse continue de l'effectif scolarisé dans le premier degré. La baisse de 422 élèves est moins importante qu'initialement envisagée (-801).

Évolution des effectifs



A.2 Structures et moyens

A.2.1 L'évolution et l'organisation du réseau scolaire du 1er degré

Évolution du réseau

Circonscription	Commune	Observation
MAMERS	Nogent-le-Bernard Saint Georges-du-Rosay	Fusion des deux écoles sous l'UAI de Nogent-le Bernard (0721306D)

Organisation du temps scolaire

À cette rentrée, sur les 400 écoles :

37 fonctionnent à 4,5 jours soit 9,25% des écoles. Cela représente 25 communes sur les 247 disposant d'une école publique (soit 10,12%).

363 écoles fonctionnent à 4 jours soit 90,75% des écoles et 89,88% des communes.

10 communes ont fait le choix de répartir les 4 jours sur 5 matinées et 3 après-midis ce qui concerne 18 écoles.

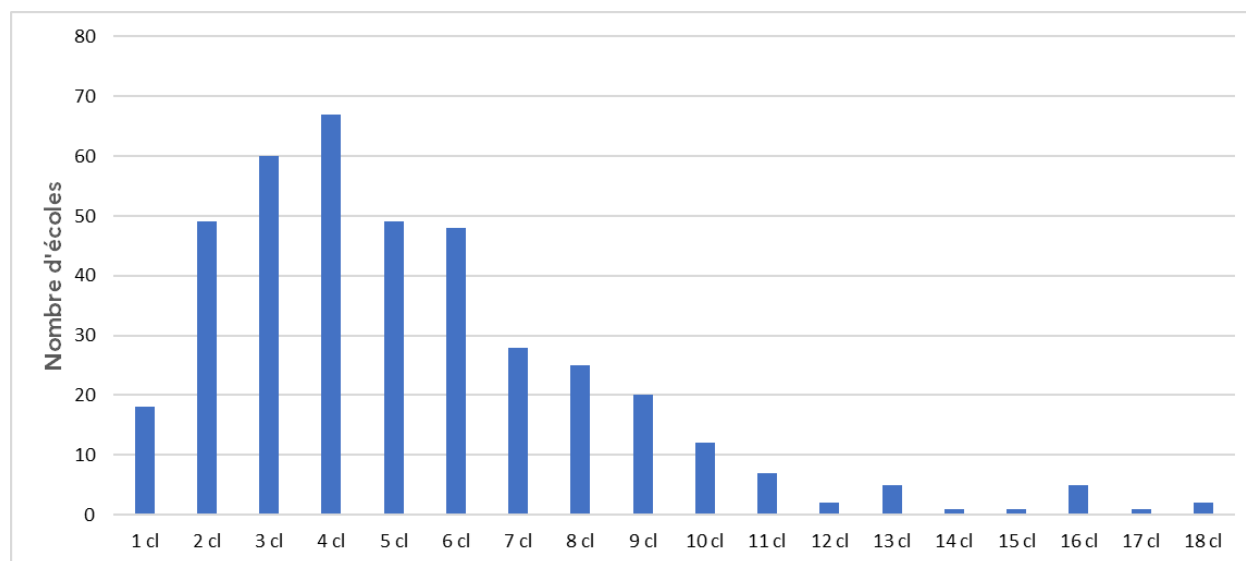
Le pourcentage d'écoles observant un rythme à 4,5 jours est passé de 13,15% en 2019 à 9,25% à cette rentrée.

A.2.2 La répartition des écoles par taille

Nombre d'écoles publiques dans le département		Effectifs
Maternelles	95	
Élémentaires et primaires	305	
Nombre total d'écoles	400	
Nombre d'élèves		
Préélémentaire		16 002
Élémentaire		28 101
ULIS		434
Total élèves		44 537
Nombre de classes		
Préélémentaire	708	
Élémentaire	1 371	
Spécialisées	42	
Nombre total de classes	2121	

Taille de l'école	Nombre d'écoles R2022	%	Nombre d'écoles R2021	%
1 cl	18	4,50%	17	4,24%
2 cl	49	12,25%	46	11,47%
3 cl	60	15,00%	64	15,96%
4 cl	67	16,75%	62	15,46%
somme 1 à 4 cl	194	48,50%	189	47,13%
5 cl	49	12,25%	58	14,46%
6 cl	48	12,00%	44	10,97%
7 cl	28	7,00%	31	7,73%
8 cl	25	6,25%	25	6,23%
9 cl	20	5,00%	20	4,99%
somme 5 à 9 cl	170	42,50%	178	44,39%
10 cl	12	3,00%	12	2,99%
11 cl	7	1,75%	5	1,25%
12 cl	2	0,50%	3	0,75%
13 cl	5	1,25%	2	0,50%
somme 10 à 13 cl	26	6,50%	22	5,49%
14 cl	1	0,25%	3	0,75%
15 cl	1	0,25%	2	0,50%
16 cl	5	1,25%	5	1,25%
17 cl	1	0,25%	0	0,00%
18 cl	2	0,50%	2	0,50%
19 cl	0	0,00%	0	0,00%
somme 14 à 19 cl	10	2,50%	12	2,99%
Total	400	100,00%	401	100,00%

Répartition des écoles du département par taille

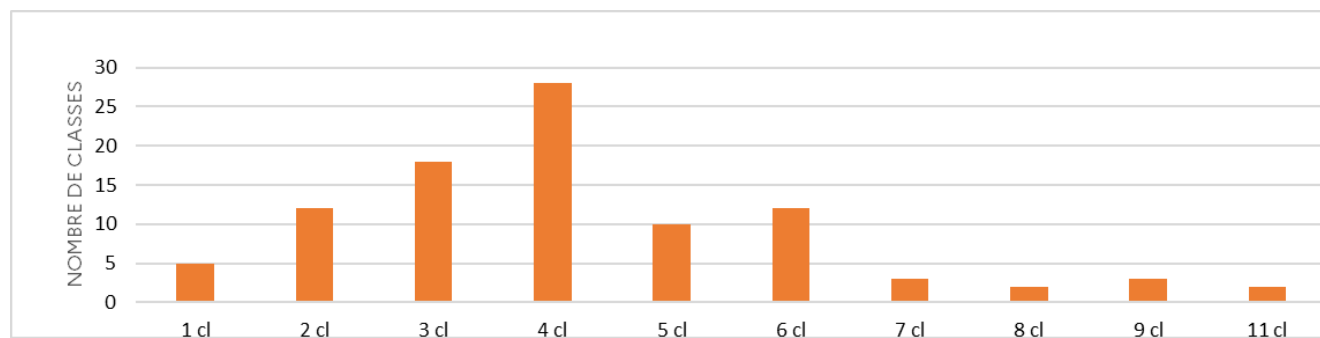


Les écoles sont réparties par public scolarisé : les écoles maternelles accueillent uniquement des élèves de préélémentaire, les écoles élémentaires accueillent uniquement des élèves du CP au CM2 et les écoles primaires accueillent des élèves de préélémentaire et d'élémentaire sans qu'il soit tenu compte de leur dénomination.

ÉCOLES MATERNELLES

Nombre de classes	Nb d'écoles R2022	%	Nb d'écoles R2021	%
1 cl	5	5,38%	5	5,32%
2 cl	12	12,90%	9	9,57%
3 cl	18	19,35%	21	22,34%
4 cl	28	30,11%	24	25,53%
somme 1 à 4 cl	63	66,32%	59	62,77%
5 cl	10	10,75%	18	19,15%
6 cl	12	12,90%	7	7,45%
7 cl	3	3,23%	5	5,32%
8 cl	2	2,15%	2	2,13%
9 cl	3	3,23%	1	1,06%
somme 5 à 9 cl	30	31,58%	33	35,11%
11 cl	2	2,15%	2	2,13%
somme 11 cl	2	2,15%	2	2,13%
Total	95	100,00%	94	100,00%

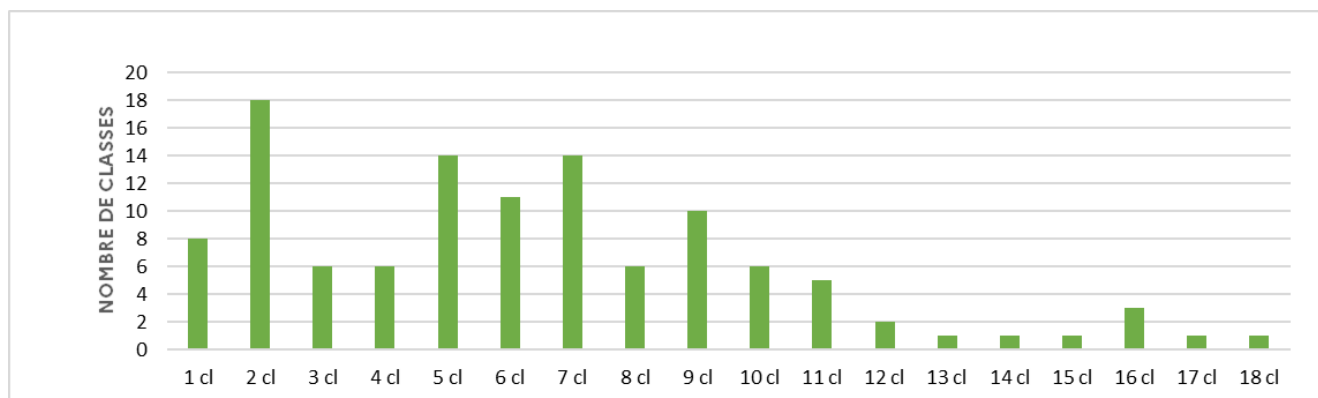
Répartition des écoles maternelles par taille



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Nombre de classes	Nb d'écoles R2022	%	Nb d'écoles R2021	%
1 cl	8	8,00%	5	5,75%
2 cl	18	18,00%	10	11,49%
3 cl	6	6,00%	4	4,60%
4 cl	6	6,00%	4	4,60%
somme 1 à 4 cl	38	33,33%	23	26,44%
5 cl	14	14,00%	9	10,34%
6 cl	11	11,00%	10	11,49%
7 cl	14	14,00%	12	13,79%
8 cl	6	6,00%	6	6,90%
9 cl	10	10,00%	9	10,34%
somme 5 à 9 cl	55	48,25%	46	52,87%
10 cl	6	6,00%	5	5,75%
11 cl	5	5,00%	5	5,75%
12 cl	2	2,00%	2	2,30%
13 cl	1	1,00%	0	0,00%
somme 10 à 13 cl	14	12,28%	12	13,79%
14 cl	1	1,00%	1	1,15%
15 cl	1	1,00%	2	2,30%
16 cl	3	3,00%	1	1,15%
17 cl	1	1,00%	0	0,00%
18 cl	1	1,00%	2	2,30%
19 cl	0	0,00%	0	0,00%
somme 14 à 19 cl	7	7,00%	6	6,90%
Total	114	100,00%	87	100,00%

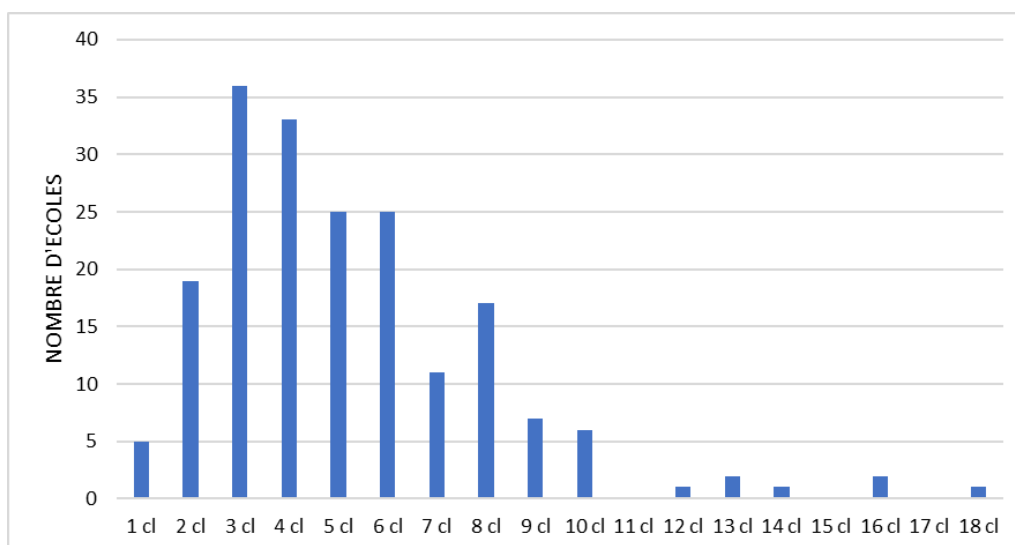
Répartition des écoles élémentaires par taille



ECOLEES PRIMAIRES

Nombre de classes	Nb d'écoles R2022	%	Nb d'écoles R2021	%
1 cl	5	2,43%	7	3,18%
2 cl	19	9,22%	27	12,27%
3 cl	36	17,48%	39	17,73%
4 cl	33	16,02%	34	15,45%
somme 1 à 4 cl	93	48,69%	107	48,64%
5 cl	25	12,14%	31	14,09%
6 cl	25	12,14%	27	12,27%
7 cl	11	5,34%	14	6,36%
8 cl	17	8,25%	17	7,73%
9 cl	7	3,40%	10	4,55%
somme 5 à 9 cl	85	44,50%	99	45,00%
10 cl	6	2,91%	5	2,27%
11 cl	0	0,00%	0	0,00%
12 cl	1	0,49%	1	0,45%
13 cl	2	0,97%	2	0,91%
somme 10 à 13 cl	9	4,71%	8	3,64%
14 cl	1	0,49%	2	0,91%
15 cl	0	0,00%	0	0,00%
16 cl	2	0,97%	4	1,82%
17 cl	0	0,00%	0	0,00%
18 cl	1	0,49%	0	0,00%
somme 14 à 17 cl	4	1,94%	6	2,73%
Total	191	100,00%	220	100,00%

Répartition des écoles primaires par taille



A.2.3 Les structures et les dispositifs pédagogiques spécifiques

Les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Circonscription	UAI	Type d'école	Nom	Commune
ALLONNES	0721194G	E.M.PU	JULES MASSENET	ALLONNES
ALLONNES	0720508L	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	ARNAGE
COULAINES	0720865Z	E.M.PU	LUCIE AUBRAC	LE MANS
LE MANS EST	0720864Y	E.M.PU	CLAUDE BERNARD	LE MANS
LE MANS EST	0721058J	E.M.PU	ARTHUR RIMBAUD	LE MANS
LE MANS EST	0721059K	E.M.PU	PETIT LOUVRE	LE MANS
LE MANS EST	0721499N	E.M.PU	HENRI WALLON	LE MANS
LE MANS EST	0720975U	E.M.PU	SONIA DELAUNAY	LE MANS
LE MANS OUEST	0720616D	E.M.PU	LOUISE LABE	LE MANS
LE MANS SUD	0720607U	E.M.PU	MARYSE BASTIE	LE MANS
LE MANS SUD	0720609W	E.M.PU	VIVALDI	LE MANS
LE MANS SUD	0720868C	E.M.PU	JEAN VILAR	LE MANS
LE MANS SUD	0721471H	E.M.PU	EUGENIE COTTON	LE MANS
LE MANS SUD	0720614B	E.M.PU	JULES FERRY	LE MANS
LA FERTE BERNARD	0720240V	E.M.PU		MONTFORT-LE-GESNOIS
LA FERTE BERNARD	0720367H	E.P.PU	CATHERINE PAYSAN	VIBRAYE
LA FLECHE	0720213R	E.M.PU	SAINT EXUPERY	MAYET
MAMERS	0721056G	E.M.PU	JOEL SADELER	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS

TOTAL :

18

100% réussite et dédoublements en GS

Circonscription	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	R21	R22
ALLONNES	0720869D	E.M.PU	JULES FERRY	ALLONNES	2	2
ALLONNES	0721194G	E.M.PU	MASSENET	ALLONNES		3
ALLONNES	0721294R	E.M.PU	LANGEVIN	ALLONNES	2	2
ALLONNES	0720496Y	E.M.PU	SIMONE VEIL	ALLONNES		3
ALLONNES	0721252V	E.M.PU	LYAUTEY	ALLONNES		2
ALLONNES	0720975U	E.M.PU	SONIA DELAUNAY	LE MANS	3	4
LE MANS EST	0721059K	E.M.PU	PETIT LOUVRE	LE MANS	3	4
LE MANS EST	0721499N	E.M.PU	HENRI WALLON	LE MANS	2	3
LE MANS EST	0721058J	E.M.PU	ARTHUR RIMBAUD	LE MANS	4	5
LE MANS EST	0720864Y	E.M.PU	CLAUDE BERNARD	LE MANS	4	5
LE MANS SUD	0720607U	E.M.PU	MARYSE BASTIE	LE MANS	3	3
LE MANS SUD	0720609W	E.M.PU	ANTONIO VIVALDI	LE MANS	4	3
LE MANS SUD	0721471H	E.M.PU	EUGENIE COTTON	LE MANS	2	2
LE MANS SUD	0720608V	E.M.PU	LEONARD DE VINCI	LE MANS	3	4
LE MANS SUD	0720612Z	E.M.PU	LOUIS PERGAUD	LE MANS	3	3
LE MANS SUD	0720868C	E.M.PU	JEAN VILAR	LE MANS	2	2
LE MANS SUD	0720613A	E.M.PU	CITE DES PINS	LE MANS		2
LE MANS SUD	0720610X	E.M.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS		3

Circonscription	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	R21	R22
LE MANS SUD	0720614B	E.M.PU	JULES FERRY	LE MANS		3
SABLE S/ SARTHE	0720883U	E.P.PU	SAINT-EXUPERY	SABLE-SUR-SARTHE		3
TOTAL					37	61

100% réussite et dédoublements en CP et CE1

Circonscription	UAI	Sigle	Dénomination	Commune	R21	R22
ALLONNES	0720539V	E.E.PU	VICTOR HUGO	ALLONNES	5	5
ALLONNES	0720887Y	E.E.PU	JULES FERRY	ALLONNES	4	4
ALLONNES	0721276W	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	ALLONNES	4	4
ALLONNES	0720495X	E.E.PU	PASTEUR	ALLONNES	5	5
ALLONNES	0721062N	E.E.PU	LYAUTEY	ALLONNES	3	4
LE MANS EST	0720880R	E.E.PU	GASTON BACHELARD	LE MANS	9	10
LE MANS EST	0721060L	E.E.PU	EPAU	LE MANS	7	6
LE MANS EST	0720881S	E.E.PU	GERARD PHILIPPE	LE MANS	9	8
LE MANS EST	0721061M	E.E.PU	ELUARD-SABLONNIERE	LE MANS	8	8
LE MANS SUD	0720708D	E.E.PU	GOUNOD-MICHEL	LE MANS	5	5
LE MANS SUD	0720733F	E.E.PU	MOQUET-GLONNIERES	LE MANS	7	8
LE MANS SUD	0720730C	E.E.PU	MICHEL ANGE	LE MANS	7	7
LE MANS SUD	0721231X	E.E.PU	LAPIERRE-PERGAUD	LE MANS	8	7
LE MANS SUD	0721078F	E.E.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS	5	6
LE MANS SUD	0720703Y	E.E.PU	JULES FERRY	LE MANS	5	6
LE MANS SUD	0720704Z	E.E.PU	JEAN MERMOZ	LE MANS	6	6
SABLE S/ SARTHE	0720883U	E.P.PU	SAINT-EXUPERY	SABLE-SUR-SARTHE	5	5
TOTAL					102	104

A.2.4 Les moyens d'enseignement

La méthode de répartition des moyens d'enseignant a tenu compte, comme les années précédentes, des critères sociaux et territoriaux des écoles (démographie, Indice de Position Sociale (IPS), classification des typologies de communes).

Quatre priorités ont guidé l'élaboration de la carte scolaire de la rentrée 2022 :

- poursuivre l'effort consenti à l'école maternelle : instruction obligatoire à 3 ans, limitation des classes de grande section de maternelle à 24 élèves sur tous les territoires, dédoublement des grandes sections de l'éducation prioritaire ;
- limiter les classes de CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- poursuivre, pour la cinquième année consécutive, l'amélioration du taux d'encadrement au primaire ;
- renforcer spécifiquement les taux d'encadrement dans les territoires ruraux

En outre, des mesures nouvelles ont été définies à la rentrée 2022 :

- la création d'1/2 poste de coordonnateur PIAL ;
- la création d'1/2 poste de coordonnateur enfance mis à disposition de Sarthe Autonomie ;
- la création d'un poste d'enseignant référent pour les élèves en situation de handicap ;
- l'ajout de 7 postes de remplacement pour la mise en œuvre de l'évolution des décharges de direction des écoles 6 et 7 classes et 12 et 13 classes.

A.2.5 L'évolution des taux d'encadrement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prev)
P/E *	5,10	5,11	5,22	5,24	5,35	5,43	5,52	5,65	5,73	5,84

* Nombre de postes d'enseignant pour 100 élèves

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	R 2022
E/C *	23,56	23,6	23,38	23,45	23,03	22,57	22,2	21,51	21,36	21,21

* Nombre moyen d'élèves par classe (hors ULIS)

A.2.6 La répartition des emplois par fonction

EMPLOIS	RENTRÉE 2021	RENTRÉE 2022
Action 01 - Préélémentaire		
Classes préélémentaires	655	630
Classes GS 100% réussite	37	61
Classes/dispositifs accueil et scolarisation des moins de 3 ans	18	18
TOTAL 01	710	709
Action 02 - Élémentaire		
Classes élémentaires	1271	1266
Classes CP et CE1 100% réussite	102	104
Centre pénitentiaire	3	3
<u>Animation soutien</u>		
Postes écoles en Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)	3	3
TOTAL 02	1379	1376
TOTAL 01+02	2089	2085
Action 03 - Besoins éducatifs particuliers		
<u>3-1 Prévention et traitements des difficultés scolaires</u>		
Psychologues	30	30
RASED aide pédagogique	41	41
RASED aide relationnelle	20	20
TOTAL 3-1	91	91
<u>3-2 Intégration des primo-arrivants</u>		
Enseignants UPE2A / Enseignant ressource allophones	6	6
Coordonnateur CDSNAV	1	1
TOTAL 3-2	7	7
<u>3-3 Scolarisation des enfants malades ou handicapés</u>		
ULIS	42	42
Enseignant en établissements de soins	30	28
UEM autisme	2	2
Enseignant ressource autisme	1	1
MDPH	1	1,5
Enseignants référents	15	16,5
Coordonnateur AESH	1	2
Coordonnateur Aide Pédagogique à Domicile	1	1
Enseignant Maison Des Adolescents (MDA)	1	1
TOTAL 3-3	94	95
TOTAL 03	192	193

Action 04 - Formation des personnels enseignants		
Décharges PEMF	9,57	9,57
Décharges INSPE	2,5	2,5
Enseignants Référents Usages du Numérique (ERUN)	5	5
Référent directeurs d'école	1	1
TOTAL 04	18,07	18,07
Action 05 - Remplacement		
Titulaires remplaçants brigade	195	187
Brigade enfants du voyage	3	3
Brigade formation	20	20
Brigade REP+	15	15
TOTAL 05	233	225
Action 06 - Pilotage et encadrement pédagogiques		
6-1 Décharges de direction		
Décharges de direction	96,22	105,37
Décharges directeurs d'écoles d'application	3,5	3,5
Décharges exceptionnelles Education prioritaire	0,66	
Décharges exceptionnelles 13 classes	0,5	
TOTAL 6-1	100,88	108,87
6-2 Conseillers pédagogiques		
Conseiller pédagogique adjoint IEN, EPS	25	25
Conseiller pédagogique Education artistique et Culturelle	2	2
Conseiller pédagogique Langues vivantes et relations internationales	2	2
Conseiller pédagogique Formation	1	1
Conseiller pédagogique usages du numérique	1	1
Conseiller pédagogique hist-géo, enseignement moral et civique	1	1
Conseiller pédagogique sciences, technologie et EDD	1	1
Conseiller pédagogique lecture et prévention de l'illettrisme	1	1
Conseiller pédagogique mathématiques	1	1
Conseiller départemental EPS	2	2
Conseiller départemental Prévention sécurité	1	1
Conseiller départemental maternelle	1	1
Conseiller départemental Education aux Médias et à l'Information	1	1
Conseiller circonscription ASH	2	2
Chargé de mission USEP - JO 2024	0,5	0,5
TOTAL 6-2	42,5	42,5
TOTAL 06	143,38	144,65
ACTION 07 - Personnels en situations diverses		
Poste adaptés courte durée	5	6
Poste adapté longue durée	2	4
MGEN	2,5	2,5
Décharges syndicales	7,6	6,85
Allègements de service	4,4	4,67
Mesures RH PE en pré-reclassement	4	1
TOTAL 07	25,5	23,06

TOTAL GENERAL

2700,95

2697.46

A.2.7 L'évolution des implantations et des retraits d'emploi

	Besoins	Ressources
Enseignement préélémentaire et élémentaire	38	42
Besoins éducatifs particuliers	2	1
Remplacement		1
Décharges de direction	7	
Dotation rentrée 2022		3
TOTAL	47	47

Les implantations de postes répondent aux besoins en emplois dont les ouvertures de classes.

Les ressources correspondent aux retraits de postes auxquels s'ajoute la dotation.

A.3 Les mesures et les étapes de la carte scolaire

A.3.1 Les étapes de la carte scolaire

Octobre : constat des effectifs, établissement des prévisions pour la rentrée suivante (département) ;

Novembre : courrier adressé à chaque maire l'informant du lancement de la campagne de prévisions des effectifs pour l'année scolaire N+1 auprès des directeurs d'école ; courrier adressé aux maires au cas par cas quand des écarts significatifs sont observés entre la prévision d'effectif et le Constat ;

Décembre : échanges conduits par les inspecteurs de l'Éducation nationale avec les directeurs d'école et les élus afin de recueillir des informations complémentaires sur les prévisions d'effectif ;"

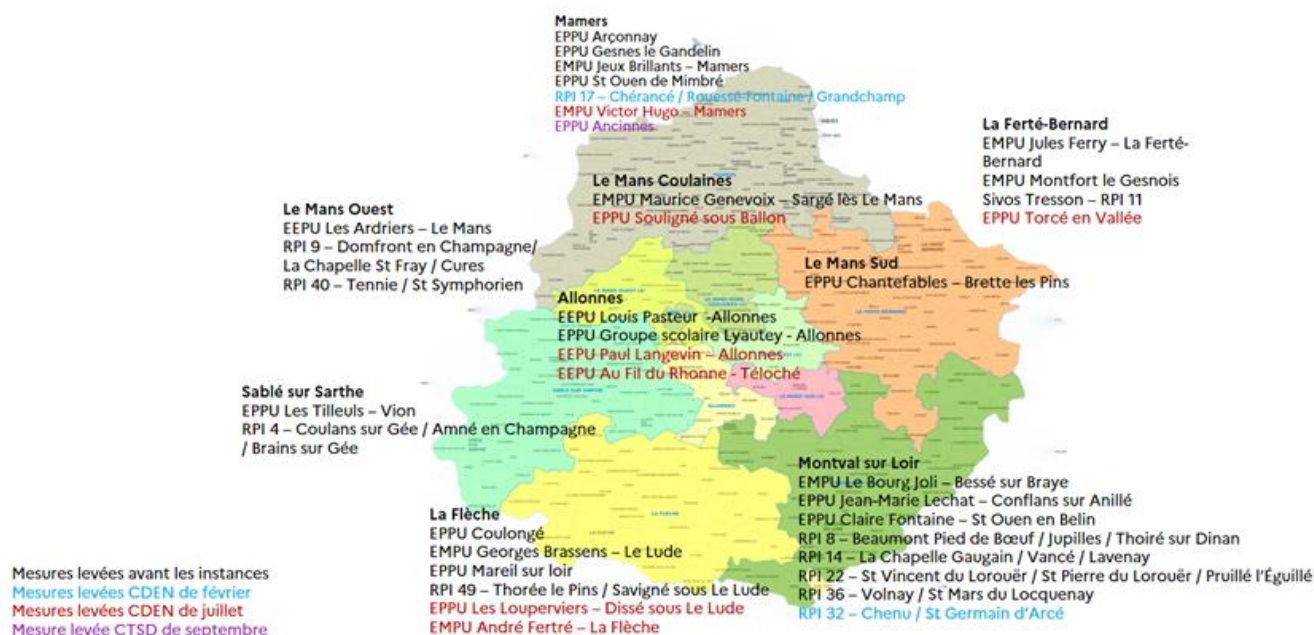
Janvier : définition des priorités nationales et attribution des dotations aux académies puis aux départements : prévision des effectifs pour chaque école pour la rentrée suivante par les services : première étape du projet ; le projet ainsi affiné est présenté et travaillé avec les organisations syndicales en comité technique spécial ;

Février : le projet finalisé est présenté au comité départemental de l'éducation nationale puis mis en œuvre lors du mouvement des enseignants.

Une période d'ajustements des mesures se tient en **juin** et si besoin, à la rentrée.

A.3.2 Le maintien d'un service public de proximité et la prise en compte de la ruralité

Mesures de fermeture levées par circonscription



A.3.3 Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2022

Circonscription	Type	Nom	Commune	Mesure	Motif
ALLONNES	E.M.PU	HUBERT LYAUTEY	ALLONNES	ouverture	EP / déd.
ALLONNES	E.M.PU	JULES MASSENET	ALLONNES	ouverture	EP / déd.
ALLONNES	E.M.PU	SIMONE VEIL	ALLONNES	ouverture	EP / déd.
ALLONNES	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	ARNAGE	fermeture	démographie
ALLONNES	E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE DE FAY	FAY	ouverture	ruralité
ALLONNES	E.P.PU	RENE CASSIN	GUÉCÉLARD	ouverture	démographie
ALLONNES	E.M.PU	MARIE CURIE	LE MANS	fermeture	démographie
ALLONNES	E.P.PU	LES TROIS TILLEULS	PARIGNÉ LE PÔLIN	fermeture	démographie
ALLONNES	E.P.PU		ROUILLON	ouverture	ruralité
ALLONNES	E.E.PU		SPAY	fermeture	démographie
ALLONNES	EPPU	JULES FERRY	ALLONNES	ouverture	EP / déd.
COULAINES	E.P.PU	CLAUDE MONET	DEGRÉ	fermeture	démographie
COULAINES	E.M.PU	LES MAILLETS	LE MANS	ouverture	démographie
COULAINES	E.M.PU	LUCIE AUBRAC	LE MANS	fermeture	démographie

Circonscription	Type	Nom	Commune	Mesure	Motif
COULAINES	E.E.A.	SUZANNE BUSSON	LE MANS	fermeture	démographie
COULAINES	E.P.PU	LOUIS ROUZAY	MONTBIZOT	fermeture	démographie
COULAINES	E.P.PU		ST JEAN D ASSÉ	fermeture	démographie
COULAINES	E.P.PU		ST PAVACE	ouverture	démographie
COULAINES	E.E.PU		ST SATURNIN	ouverture	démographie
COULAINES	E.P.PU		STE JAMME SUR SARTHE	fermeture	démographie
COULAINES	E.P.PU		STE SABINE SUR LONGÈVE	fermeture	démographie
COULAINES	E.P.PU		TEILLÉ	ouverture	ruralité
COULAINES	RPI 21	LA GUIERCHE / SOUILLÉ	LA GUIERCHE	ouverture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.P.PU	CHERREAU	CHERRÉ AU	fermeture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.P.PU	CHERRÉ	CHERRÉ AU	ouverture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.P.PU	GUTENBERG	LA CHAPELLE DU BOIS	fermeture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.M.PU	VICTOR HUGO	LA FERTÉ BERNARD	fermeture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.P.PU		SEMUR EN VALLON	fermeture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.P.PU	FERNAND LORiot	TUFFÉ VAL DE CHÉRONNE	fermeture	démographie
LA FERTE BERNARD	RPI 45	MÉZIÈRES SOUS PONTTHOUIN / COURCEMONT	COURCEMONT	fermeture	démographie
LA FERTE BERNARD	E.P.PU	LES PETITS HÊTRES	BEAUFAY	ouverture	ruralité
LA FLECHE	E.P.PU	BOURG JOLY - CRÉ S/ LOIR	BAZOUGES CRÉ SUR LOIR	fermeture	démographie
LA FLECHE	E.P.PU	BERNARD PALISSY	MALICORNE SUR SARTHE	fermeture	démographie
LA FLECHE	E.P.PU	LE MARRONNIER	VILLAINES sous MALICORNE	fermeture	démographie
LA FLECHE	RPI 000	LIGRON / LA FONTAINE ST MARTIN	LIGRON	fermeture	démographie
LE MANS COULAINES	EMPU	GERMAIN PILON	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS EST	E.M.PU	ARTHUR RIMBAUD	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS EST	E.M.PU	CLAUDE BERNARD	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS EST	E.P.PU	ÉPAU	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS EST	E.M.PU	HENRI WALLON	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS EST	E.M.A.	PETIT LOUVRE	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS EST	E.M.PU	SONIA DELAUNAY	LE MANS	2 ouvertures	EP / déd.

Circonscription	Type	Nom	Commune	Mesure	Motif
LE MANS EST	EMPU	HAURÉAU	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS EST	EPPU	CHAMP MANON CONDORCET	YVRÉ L'ÉVÊQUE	fermeture	démographie
LE MANS OUEST	E.M.PU	CLAIREFONTAINE	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS OUEST	E.M.PU	LES ARDRIERS	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS OUEST	E.M.PU	PAPE CARPANTIER	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS OUEST	E.P.PU	RENÉ DESCARTES	LE MANS	ouverture	démographie
LE MANS OUEST	E.E.PU	ROGER BOUVET	LE MANS	ouverture	démographie
LE MANS OUEST	RPI 1	VERNIE / MÉZIÈRES SOUS LAVARDIN / NEUVILLALAIS	MÉZIÈRES SOUS LAVARDIN	fermeture	démographie
LE MANS OUEST	EPU	MARCEAU	LE MANS	ouverture	démographie
LE MANS OUEST	EPPU	FERDINAND BUISSON	LE MANS	ouverture	démographie
LE MANS SUD	E.M.PU	CITÉ DES PINS	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS SUD	E.M.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS SUD	E.E.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS SUD	E.E.PU	GLONNIÈRES	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS SUD	E.M.PU	JULES FERRY	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS SUD	E.E.PU	LAPIERRE-PERGAUD	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS SUD	E.E.PU	LOUIS BLÉRIOT	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS SUD	E.P.PU	MAUBOUSSIN	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS SUD	E.M.PU	PABLO PICASSO	LE MANS	ouverture	démographie
LE MANS SUD	E.M.PU	AMSTRAMGRAM	PARIGNÉ L'ÉVÊQUE	ouverture	démographie
LE MANS SUD	E.E.PU	FERNAND BOUTIER	RUAUDIN	ouverture	démographie
LE MANS SUD	EMPU	VIVALDI	LE MANS	ouverture	EP / déd.
LE MANS SUD	EMPU	LOUIS PERGAUD	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS SUD	EPU	JEAN MERMOZ	LE MANS	fermeture	démographie
LE MANS SUD	EPPU	JEAN DE LA FONTAINE	PARIGNÉ L'ÉVÊQUE	ouverture	démographie
MAMERS	E.M.PU	LE PETIT PRINCE	MAROLLES LES BRAULTS	fermeture	démographie
MAMERS	E.P.PU	C.PERRAULT / ST PATERNE	ST PATERNE LE CHEVAIN	fermeture	démographie
MAMERS	RPI 48	ASSÉ LE RIBOUL / LE TRONCHET / SÉGRIE	ASSÉ LE RIBOUL	fermeture	démographie

Circonscription	Type	Nom	Commune	Mesure	Motif
MAMERS	E.P.PU	GEORGES DURAND	FRESNAY SUR SARTHE	fermeture	démographie
MONTVAL SUR LOIR	E.P.PU	YANN ARTHUS-BERTRAND	DISSAY S/S COURCILLON	fermeture	démographie
MONTVAL SUR LOIR	E.P.PU	LA PLÉIADE	LA CHARTRE SUR LE LOIR	ouverture	ruralité
MONTVAL SUR LOIR	RPI 55	LHOMME / CHAHAINES	LHOMME	ouverture	démographie
SABLE SUR SARTHE	E.P.PU	MAURICE CANTIN	AUVERS LE HAMON	fermeture	démographie
SABLE SUR SARTHE	E.E.PU		LOUÉ	fermeture	démographie
SABLE SUR SARTHE	E.P.PU	SAINT-EXUPÉRY	SABLÉ SUR SARTHE	2 ouvertures	EP / déd.
SABLE SUR SARTHE	RPI 37	VALLON / MAIGNÉ	VALLON SUR GÉE	fermeture	démographie

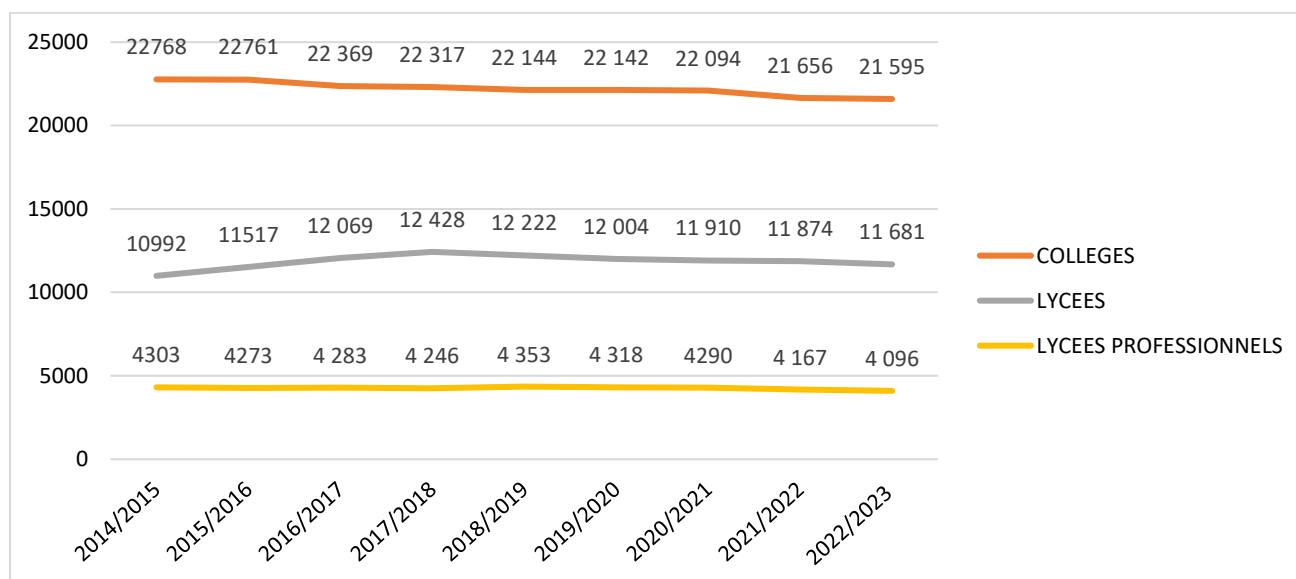
B. Le second degré

B.1 Les effectifs

Évolution des effectifs dans les collèges (y compris Ulis et SEGPA), lycées (y compris post bac, lycées professionnels et les EREA

ANNÉE	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
COLLÈGES	22768	22761	22 369	22 317	22 144	22 142	22 094	21 656	21 595
Écart	60	-7	-392	-52	-173	-2	-48	-438	-61
LYCÉES (y compris post bac)	10992	11517	12 069	12 428	12 222	12 004	11 910	11 874	11 681
Écart	-27	525	552	359	-206	-218	-94	-36	-193
LYCÉES PROFESSIONNELS	4303	4273	4 283	4 246	4 353	4 318	4290	4 167	4 096
Écart	99	-30	10	-37	107	-35	-28	-123	-71
EREA	125	122	117	112	137	121	128	127	118
TOTAL GÉNÉRAL	38 188	38 673	38 838	39 103	38 856	38 585	38 422	37 824	37 490
Écart	132	488	170	270	-272	-255	-170	-597	-334

Évolution des effectifs



B.2 Structures et moyens

B.2.1 Les taux d'encadrement

Enquête de rentrée 2022, chiffres remontés par les chefs d'établissement le 9 septembre 2022

Commune	Etablissement	6EME	div 6e	moy 6 ^e	5EME	div 5e	moy 5e	4EME	div 4e	moy 4e	3EME	div 3e	moy 3e	Total	NB DV	Moy Gal Élèves
Allonnes	John Kennedy	116	5	23,20	116	5	23,20	85	4	21,25	116	5	23,20	433	19	22,79
Allonnes	Le Marin	91	4	22,75	78	3	26,00	63	3	21,00	78	3	26,00	310	13	23,85
Ancinnes	Normandie-Maine	90	4	22,50	93	4	23,25	85	4	21,25	59	3	19,67	327	15	21,80
Arnage	Henri Lefeuve	116	5	23,20	111	4	27,75	117	5	23,40	108	4	27,00	452	18	25,11
Ballon	René Cassin	77	3	25,67	77	3	25,67	85	3	28,33	61	3	20,33	300	12	25,00
Beaumont-Sur-Sarthe	Le Joncheray	66	3	22,00	58	2	29,00	52	2	26,00	58	2	29,00	234	9	26,00
Besse-Sur-Braye	Courtanvaux	32	2	16,00	36	2	18,00	47	2	23,50	39	2	19,50	154	8	19,25
Bonnéttable	La Forresterie	130	5	26,00	138	5	27,60	115	5	23,00	96	4	24,00	479	19	25,21
Bouloire	G.Apollinaire	104	4	26,00	104	4	26,00	89	4	22,25	78	3	26,00	375	15	25,00
Carans-Fouilletourte	Pierre Belon	77	3	25,67	87	3	29,00	76	3	25,33	95	4	23,75	335	13	25,77
Champagne	Wilbur Wright	132	5	26,40	95	4	23,75	110	4	27,50	85	4	21,25	422	17	24,82
Change	Jacques Peletier	87	4	21,75	80	3	26,67	96	4	24,00	82	3	27,33	345	14	24,64
Contie	André Ploger	74	3	24,67	64	3	21,33	88	4	22,00	70	3	23,33	296	13	22,77
Connerre	Francois Grude	142	6	23,67	173	6	28,83	168	6	28,00	140	5	28,00	623	23	27,09
Couaines	Jean Cocteau	105	4	26,25	124	5	24,80	163	6	27,17	99	4	24,75	491	19	25,84
Ecommoy	Alfred De Mussat	130	5	26,00	117	5	23,40	115	4	28,75	125	5	25,00	487	19	25,63
Fresnay-Sur-Sarthe	Leo Delibes	77	3	25,67	72	3	24,00	63	3	21,00	50	2	25,00	262	11	23,82
La Chartre-Sur-Le-Loir	Pierre De Ronsard	53	2	26,50	51	2	25,50	45	2	22,50	52	2	26,00	201	8	25,13
La Ferte-Bernard	Georges Desnos	161	6	25,25	160	6	23,75	137	5	23,00	138	5	24,75	596	22	24,19
La Fleche	Le Vieux Chene	101	4	25,25	95	4	23,75	92	4	23,00	99	4	24,75	387	16	24,19
La Fleche	Petit Versailles	103	4	25,75	106	4	26,50	100	4	25,00	101	4	25,25	410	16	25,63
La Suze-Sur-Sarthe	A.J.Trouve-Chauvel	112	5	22,40	151	6	25,17	146	5	29,20	114	4	28,50	523	20	26,15
La Grand-Luce	Paul Chevallier	86	4	21,50	69	3	23,00	68	3	22,67	60	2	30,00	283	12	23,58
La Lude	Les Quatre-Vents	79	3	26,33	65	3	21,67	77	3	25,67	46	2	23,00	267	11	24,27
Le Mans	Alain Fournier	93	4	23,25	83	4	20,75	98	4	24,50	99	4	24,75	373	16	23,31
Le Mans	Albert Camus	75	3	25,00	75	3	25,00	70	3	23,33	75	3	25,00	295	12	24,58
Le Mans	Ambroise Pare	99	4	24,75	98	4	24,50	108	4	27,00	110	4	27,50	415	16	25,94
Le Mans	Barthelot	124	5	24,80	113	4	28,25	144	5	28,80	167	6	27,83	548	20	27,40
Le Mans	Costa Gavras	82	4	20,50	89	4	22,25	86	4	21,50	94	4	23,50	351	16	21,94
Le Mans	Jean De L'Epine	127	5	25,40	110	4	27,50	130	5	26,00	133	5	26,60	500	19	26,32
Le Mans	La M adeline	114	5	22,80	156	6	26,00	126	5	25,20	111	4	27,75	507	20	25,35
Le Mans	Leon Tolstoy	60	3	20,00	91	4	22,75	89	3	29,67	87	3	29,00	327	13	25,15
Le Mans	Berangere De Navarre	70	3	23,33	83	3	27,67	85	4	21,25	59	3	19,67	297	13	22,85
Le Mans	Pierre Gilles De G.	98	5	19,60	88	4	22,00	82	4	20,50	84	4	21,00	352	17	20,71
Le Mans	Roger Vercei	50	3	16,67	78	3	26,00	68	3	22,67	75	3	25,00	271	12	22,58
Le Mans	Josephine Baker	92	4	23,00	70	3	23,33	95	4	23,75	83	4	20,75	340	15	22,67
Le Mans	Vieux Colombier	108	4	27,00	119	5	23,80	110	4	27,50	106	4	26,50	443	17	26,06
Le Mans	Joseph Weismann	91	4	22,75	86	4	21,50	94	4	23,50	94	4	23,50	365	16	22,81
Loue	Belle-Vue	118	5	23,60	110	4	27,50	136	5	27,20	116	4	29,00	480	18	26,67
Mamers	Mauboussin	79	3	26,33	80	3	26,67	80	3	26,67	65	3	21,67	304	12	25,33
Marolles-Les-Braults	Jean Moulin	48	2	24,00	46	2	23,00	42	2	21,00	53	2	26,50	189	8	23,63
Mayet	Bouteloup	53	2	26,50	58	3	19,33	69	3	23,00	75	3	25,00	255	11	23,18
Montval	De Berce	104	4	26,00	100	4	25,00	82	3	27,33	95	4	23,75	381	15	25,40
Moulins-Le-Carbonnel	Des Alpes Marcellles	66	3	22,00	66	3	22,00	71	3	23,67	66	3	22,00	269	12	22,42
Mulsanne	Bollee	96	4	24,00	87	3	29,00	63	3	21,00	78	3	26,00	324	13	24,92
Noyers/Sarthe	Marcel Pagnol	105	4	26,25	128	5	25,60	106	4	26,50	111	4	27,75	450	17	26,47
Parigne-L'Evêque	Louis Cordalet	94	4	23,50	111	4	27,75	104	4	26,00	121	5	24,20	430	17	25,29
Portvallain	Jacques Prevert	83	3	27,67	78	3	26,00	89	4	22,25	82	3	27,33	332	13	25,54
Sable-Sur-Sarthe	Simone Veil	127	5	25,40	143	5	28,60	118	5	23,60	118	5	23,60	506	20	25,30
Sable-Sur-Sarthe	Pierre Reverdy	102	4	25,50	127	5	25,40	149	5	29,80	136	5	27,20	514	19	27,05
Saint-Calais	Jules Ferry	45	2	22,50	44	2	22,00	38	2	19,00	42	2	21,00	169	8	21,13
Saint-Cosme-En-Vairais	Veron De Forbonnais	52	2	26,00	53	2	26,50	49	2	24,50	38	2	19,00	192	8	24,00
Sainte-Jamme-Sur-Sarthe	Jean Rostand	130	5	26,00	109	4	27,25	153	6	25,50	99	4	24,75	491	19	25,84
Sille-Le-Guillaume	Paul Scarron	46	2	23,00	41	2	20,50	55	2	27,50	63	3	21,00	205	9	22,78
Vibraye	Gabriel Goussault	62	3	20,67	74	3	24,67	71	3	23,67	74	3	24,67	281	12	23,42
Yvre-L'Evêque	Pasteur	86	4	21,50	81	3	27,00	66	3	22,00	89	3	29,67	322	13	24,77
TOTAUX		5 120	213	24,04	5 195	207	25,10	5 208	210	24,80	4 947	198	24,98	20 470*	828	24,72

* Au constat consolidé du 12 octobre l'effectif total est de 20 391 élèves soit 79 élèves de moins.

Taux d'encadrement 2nd degré

	H/E ens gen	H/E avec ulis et segpa	E/D ens gen
2022	1,36	1,29	24,63
2021	1,36	1,29	24,66
2020	1,36	1,28	24,61
2019	1,37	1,30	24,57
2018	1,37	1,31	24,47
2017	1,39	1,33	24,47
2016	1,39	1,33	24,37
2015	1,38	1,32	24,45
2014	1,40	1,34	24,45
2013	1,39	1,32	24,65
2012	1,39	1,33	24,72

B.3 Le bilan de l'orientation et de l'affectation

B.3.1 Les élèves entrants avec du retard en 6^{ème}

PUBLIC	DÉPARTEMENT	ACADÉMIE	FRANCE
Avance	2,3%	2,6%	2,3%
À l'heure	93,7%	93,7%	93,4%
Retard 1 an	3.9%	3.6%	4.2%
Retard 2 ans	0	0	0,1%

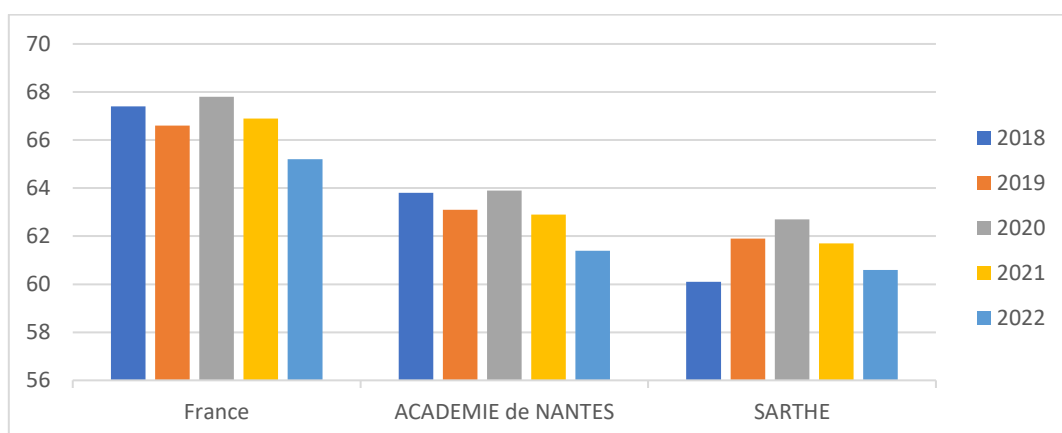
B.3.2 Les élèves orientés en 6^{ème} SEGPA

	2019	2020	2021	2022
SARTHE	250	222	202	223

B.3.3 Les décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3^{ème}

Les décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique depuis 2018 (hors 3^{ème} Prépa-métiers et 3^{ème} SEGPA) :

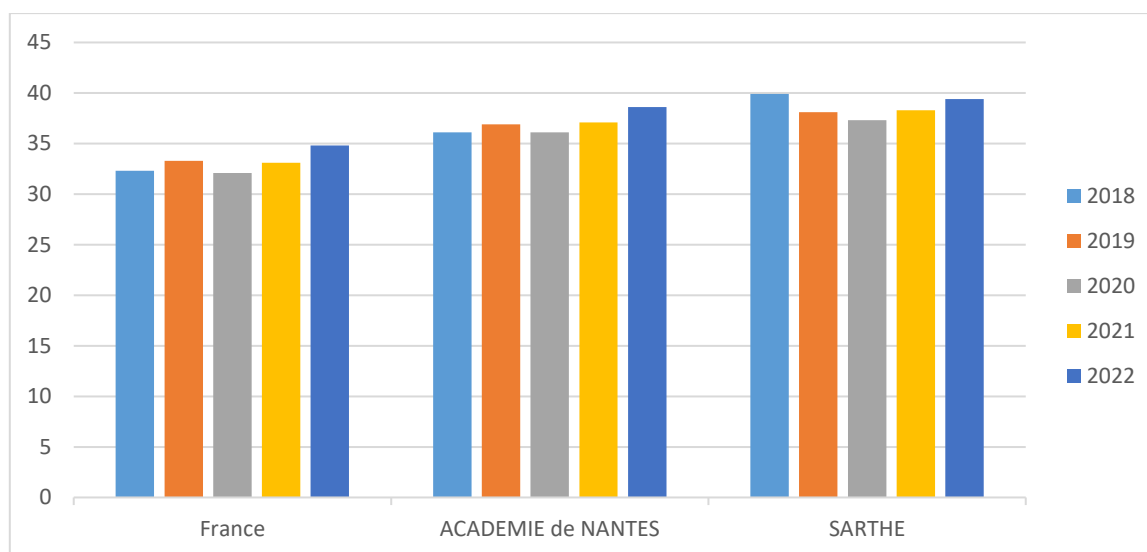
	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	67.4%	66.6%	67.8%	66.9%	65.2%
ACADÉMIE DE NANTES	63.8%	63.1%	63.9%	62.9%	61.4%
SARTHE	60.1%	61.9%	62.7%	61.7%	60.6%



B.3.4 Les décisions d'orientation de la 3ème générale vers la voie professionnelle

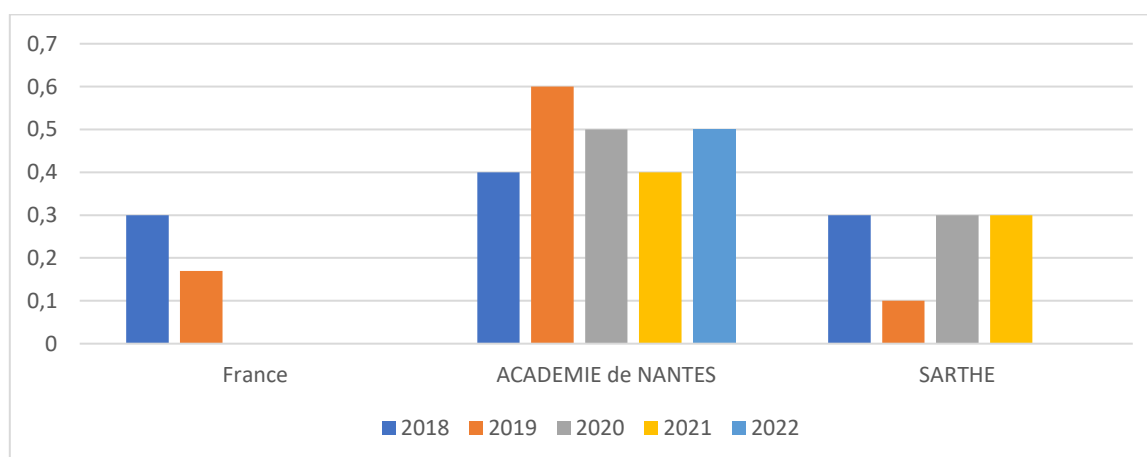
Les décisions d'orientation de la 3ème générale (hors 3ème Prépa-métiers et 3ème SEGPA) vers la voie professionnelle (en pourcentages) :

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	32.3%	33.3%	32.1%	33.1%	34.8%
ACADÉMIE DE NANTES	36.1%	36.9%	36.1%	37.1%	38.6%
SARTHE	39.9%	38.1%	37.3%	38.3%	39.4%



B.3.5 Les décisions de maintien en 3ème générale depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	0.3%	0.17%	NC	NC	NC
ACADÉMIE DE NANTES	0.4%	0.6%	0.5%	0.4%	0.5%
SARTHE	0.3%	0.1%	0.3%	0.3%	NC



Le bilan des commissions d'appel post 3^{ème}

APPEL 3^{ème} – SATISFAITS

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	46.6%	51.9%	31.1%	27.4%	29.6%
ACADÉMIE DE NANTES	55.3%	61.1%	55.8%	42,6%	50%
SARTHE	70%	100%	75%	63.6%	35.7%

APPEL 2^{nde} - SATISFAITS

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	46.1%	51.9%	37.3%	29.5%	28.8%
ACADÉMIE DE NANTES	44.8%	69.5%	67.6%	69.6%	63.6%
SARTHE	45%	50%	69.2%	75%	64.5%

B.3.6 Les dérogations en collège

niveaux	Rentrée 2021				Rentrée 2022			
	Nb demandes	% demandes / effectifs prévus	Nb d'accords	% de satisfaction	Nb demandes	% demandes / effectifs prévus	Nb d'accords	% de satisfaction
6 ^{ème}	480	9,2%	407	84,8%	487	9,3%	430	88,3%
5 ^{ème}	116	0,75%	102	87,9%	149	0,8%	128	85,9%
4 ^{ème}								
3 ^{ème}								

Détail des dérogations à l'entrée de la 6^{ème}.

Code UAI	Collège	Ville	Nombre d'élèves avec une dérogation entrante	Nombre de dérogations entrantes accordées	Nombre d'élèves avec une dérogation sortante	Nombre de dérogations sortantes accordées
0720001K	JOHN KENNEDY	ALLONNES	11	3	10	9
0721224P	LE MARIN	ALLONNES	8	8	11	7
0720002L	NORMANDIE-MAINE	ANCINNES	12	12	5	5
0720903R	HENRI LEFEUVRE	ARNAGE	9	9	6	5

Code UAI	Collège	Ville	Nombre d'élèves avec une dérogation entrante	Nombre de dérogations entrantes accordées	Nombre d'élèves avec une dérogation sortante	Nombre de dérogations sortantes accordées
0720004N	RENE CASSIN	BALLON-SAINT MARS	3	3	7	7
0720904S	LE JONCHERAY	BEAUMONT-SUR-SARTHE	10	10	5	5
0721089T	COURTANVAUX	BESSE-SUR-BRAYE	1	1	2	2
0721093X	LA FORESTERIE	BONNETABLE	3	3	4	4
0720007S	GUILLAUME APOLLINAIRE	BOULOIRE	6	4	1	1
0721483W	PIERRE BELON	CERANS-FOULLETOURTE	10	10	1	1
0721086P	WILBUR WRIGHT	CHAMPAGNE	7	7	7	7
0721477P	JACQUES PELETIER	CHANGE	5	5	4	4
0720014Z	ANDRE PIOGER	CONLIE	5	5	8	8
0720015A	FRANCOIS GRUDE	CONNERRE	6	6	10	8
0720906U	JEAN COCTEAU	COULAINES	8	8	3	2
0721043T	ALFRED DE MUSSET	ECOMMOY	3	3	3	3
0720019E	LEO DELIBES	FRESNAY-SUR-SARTHE	2	2	9	8
0720011W	PIERRE DE RONSARD	LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	8	8	1	1
0721364S	GEORGES DESNOS	LA FERTE-BERNARD	17	14	2	2
0720062B	LE VIEUX CHENE	LA FLECHE	19	19	4	4
0720023J	PETIT VERSAILLES	LA FLECHE	17	17	9	9
0720905T	A.J.TROUVE-CHAUVEL	LA SUZE-SUR-SARTHE	0	0	3	2
0721044U	PAUL CHEVALLIER	LE GRAND-LUCE	1	1	5	2
0721226S	LES QUATRE-VENTS	LE LUDE	6	6	10	10
0720081X	ALAIN-FOURNIER	LE MANS	13	11	31	29

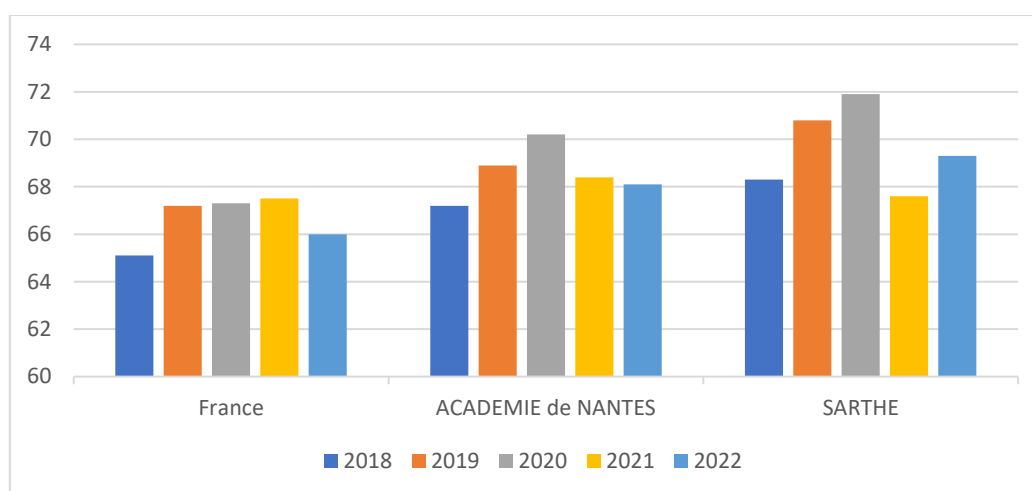
Code UAI	Collège	Ville	Nombre d'élèves avec une dérogation entrante	Nombre de dérogations entrantes accordées	Nombre d'élèves avec une dérogation sortante	Nombre de dérogations sortantes accordées
0720800D	ALBERT CAMUS	LE MANS	28	25	19	19
0720040C	AMBROISE PARE	LE MANS	12	8	12	10
0721262F	BERENGERE DE NAVARRE	LE MANS	15	15	15	8
0721363R	BERTHELOT	LE MANS	40	40	16	14
0720987G	COSTA-GAVRAS	LE MANS	5	5	6	5
0720799C	JEAN DE L'EPINE	LE MANS	11	8	17	14
0721090U	JOSEPH WEISMANN	LE MANS	15	15	8	8
0720797A	JOSEPHINE BAKER	LE MANS	12	0	29	29
0720986F	LA MADELEINE	LE MANS	11	11	8	5
0720798B	LE VIEUX COLOMBIER	LE MANS	15	12	1	1
0720068H	LEON TOLSTOI	LE MANS	5	5	24	24
0720902P	PIERRE GILLES DE GENNES	LE MANS	12	12	14	11
0720038A	ROGER VERCEL	LE MANS	16	16	7	7
0720024K	BELLE-VUE	LOUE	0	0	12	11
0720069J	ALEXANDRE MAUBOUSSIN	MAMERS	9	0	4	4
0720043F	JEAN MOULIN	MAROLLES-LES-BRAULTS	3	3	8	5
0720988H	SUZANNE BOUTELOUP	MAYET	0	0	18	17
0720067G	DE BERCE	MONTVAL-SUR-LOIR	11	11	4	4
0720046J	DES ALPES MANCELLES	MOULINS-LE-CARBONNEL	10	10	8	8
0721281B	BOLLEE	MULSANNE	0	0	5	4
0721263G	MARCEL PAGNOL	NOYEN-SUR-SARTHE	12	12	10	9
0720847E	LOUIS CORDELET	PARIGNE-L'EVEQUE	4	4	1	1
0721304B	JACQUES PREVERT	PONTVALLAIN	1	0	6	6

Code UAI	Collège	Ville	Nombre d'élèves avec une dérogation entrante	Nombre de dérogations entrantes accordées	Nombre d'élèves avec une dérogation sortante	Nombre de dérogations sortantes accordées
0720070K	PIERRE REVERDY	SABLE-SUR-SARTHE	23	17	6	6
0720989J	SIMONE VEIL	SABLE-SUR-SARTHE	2	2	21	15
0720051P	JULES FERRY	SAINT-CALAIS	0	0	3	3
0720053S	VERON DE FORBONNAIS	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	3	2	7	3
0721042S	JEAN ROSTAND	SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE	5	5	2	2
0721365T	PAUL SCARRON	SILLE-LE-GUILLAUME	4	4	1	1
0720058X	GABRIEL GOUSSAULT	VIBRAYE	2	2	7	6
0721225R	PASTEUR	YVRE-L'EVEQUE	11	11	2	2
SOUS TOTAL			487	430	462	407
ORNE (61)			10	8	13	
MAYENNE (53)			7	7	0	0
LOIR-ET-CHER (41)			2	2	0	0
INDRE-ET-LOIRE (37)			0	0	0	0
EURE-ET-LOIR (28)			4	4	0	0
MAINE-ET-LOIRE (49)			0	0	1	1
TOTAL			510	451	476	408

B.3.7 Les décisions d'orientation après la classe de 2^{nde}

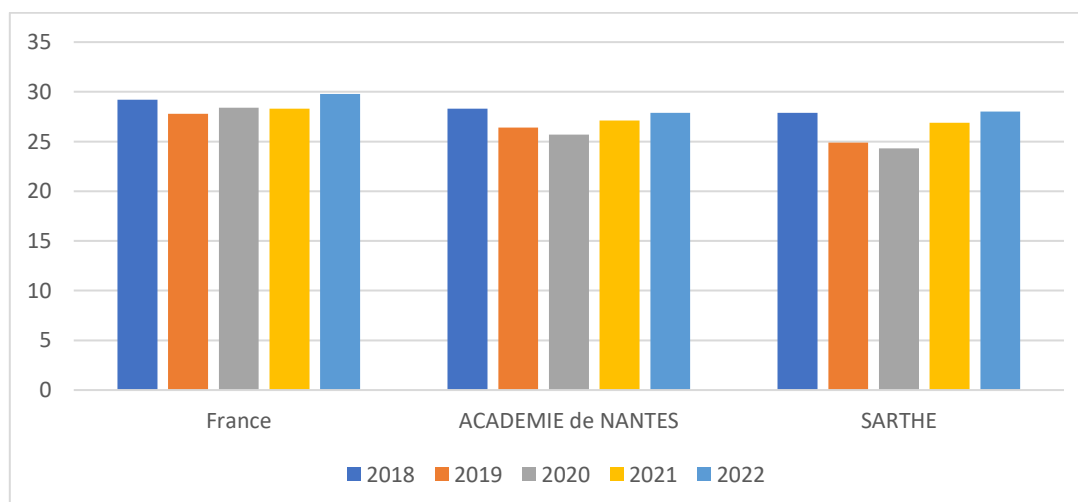
Les décisions d'orientation vers la 1^{ère} générale depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	65.1%	67.2%	67.3%	67.5%	66%
ACADÉMIE DE NANTES	67.2%	68.9%	70.2%	68.4%	68.1%
SARTHE	68.3%	70.8%	71.9%	67.6%	69.3%



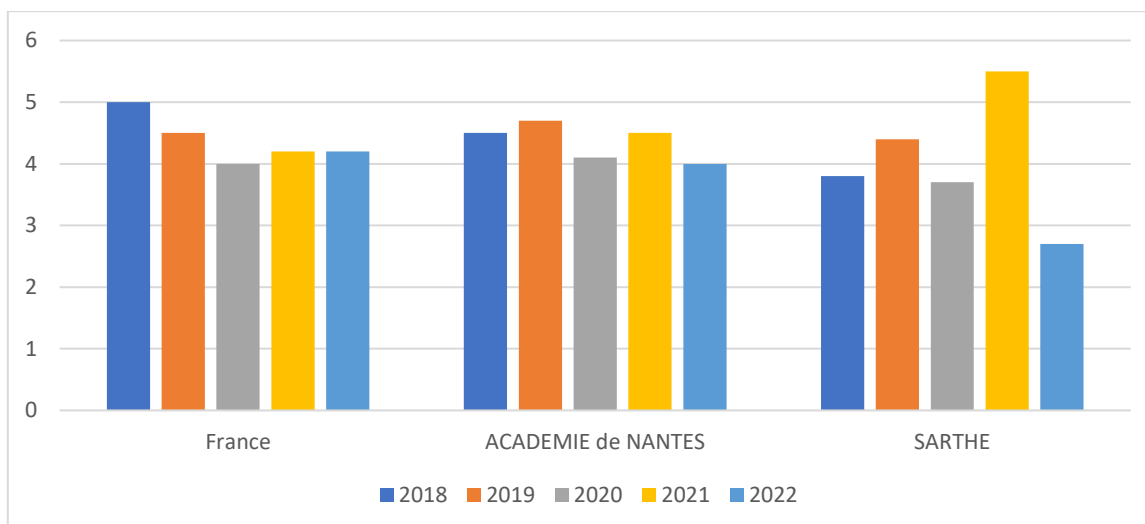
Les décisions d'orientation vers la 1^{ère} technologique depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	29.2%	27.8%	28.4%	28.3%	29.8%
ACADÉMIE DE NANTES	28.3%	26.4%	25.7%	27.1%	27.9%
SARTHE	27.9%	24.9%	24.3%	26.9%	28%



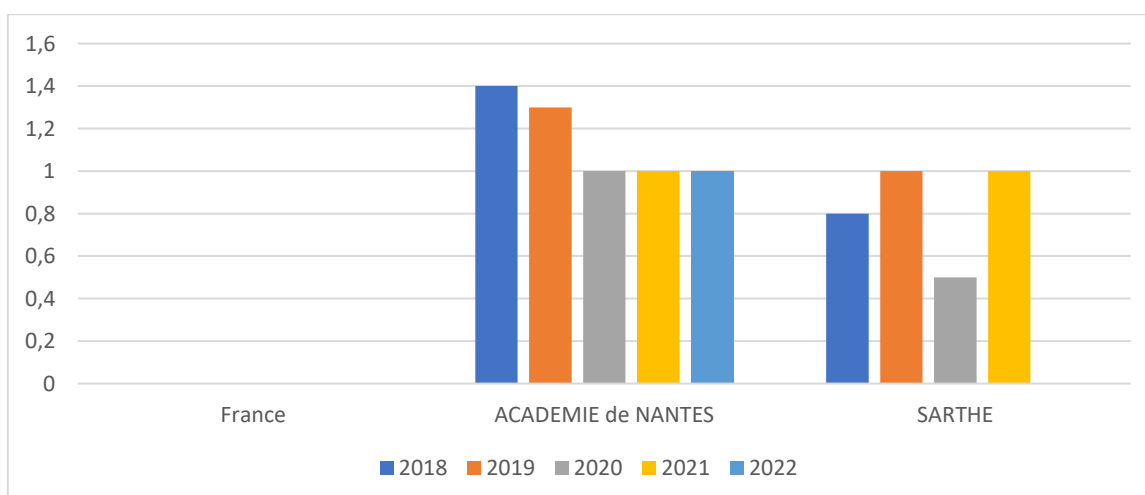
Les demandes (Avis favorable) vers la voie professionnelle depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	5%	4.5%	4%	4.2%	4.2%
ACADÉMIE DE NANTES	4.5%	4.7%	4.1%	4.5%	4%
SARTHE	3.8%	4.4%	3.7%	5.5%	2.7%



Les décisions de maintien en 2^{nde} depuis 2018 (avant appel)

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	NC	NC	NC	NC	NC
ACADÉMIE DE NANTES	1.4%	1.3%	1%	1%	1%
SARTHE	0.8%	1%	0.5%	1%	NC



B.3.8 Le Parcours Avenir

Le Parcours Avenir s'inscrit dans l'accompagnement à l'orientation au collège et au lycée. Il concerne tous les élèves de la 6^{ème} à la terminale.

Dans le cadre d'actions programmées avec les différents partenaires de l'école et hors de celle-ci, il doit permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative, et lui permettre d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

A l'heure où la question de l'orientation devient centrale et point de convergence des réformes du lycée général et technologique, de la transformation de la voie professionnelle, les élèves se voient proposer des temps dédiés à l'orientation pour mieux préparer leur insertion professionnelle.

Au collège :

En classe de 6^{ème} et de 5^{ème}, l'orientation reste inscrite dans l'ancrage disciplinaire. Elle est travaillée dans le cadre des enseignements disciplinaires ou des temps d'accompagnement personnalisé.

En classe de 4^{ème} et de 3^{ème}, un volume horaire annuel est prévu dans l'emploi du temps des élèves: 12 heures en 4^{ème} ; 36 heures en 3^{ème}.

Au lycée général et technologique : 54 heures

Au lycée professionnel : 265 heures sur les 3 années de lycée professionnel dans le cadre des modules de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation ».

Ces évolutions visent un meilleur accompagnement des élèves, une plus grande progressivité, la personnalisation des parcours et la multiplication des voies de réussite.

Pour ce faire, chaque élève développe tout au long de son parcours scolaire des compétences en matière d'orientation, en lien étroit avec le parcours avenir (cf. arrêté du 1er juillet 2015). Il lui permet d'explorer le champ des possibles dans le cadre d'une découverte de domaines professionnels divers, des métiers d'aujourd'hui et de demain. Il lui permet également d'appréhender progressivement les règles qui régissent le monde économique et professionnel. Enfin, la mise en perspective de ces expériences vécues, autour d'échanges avec des professionnels de l'entreprise, des acteurs du système éducatif qui l'accompagnent dans son cheminement, doit permettre à chacun d'entre eux de tendre progressivement vers un projet d'orientation choisi et non subi.

Il s'agit de rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles.

Autour de cet accompagnement, chaque acteur du système éducatif fait preuve de vigilance pour tenter d'éviter les ruptures (discontinuité des parcours), autant que faire se peut, au profit de parcours sécurisés.

La Région des pays de la Loire exerce la compétence sur l'information des métiers, l'état conservant la compétence de l'accompagnement des élèves dans l'élaboration du projet d'orientation et de l'affectation.

C. Maîtrise des savoirs fondamentaux – Égalité - Bien-être

C.1 La réussite aux examens

C.1.1 Les évaluations nationales CP et CE1

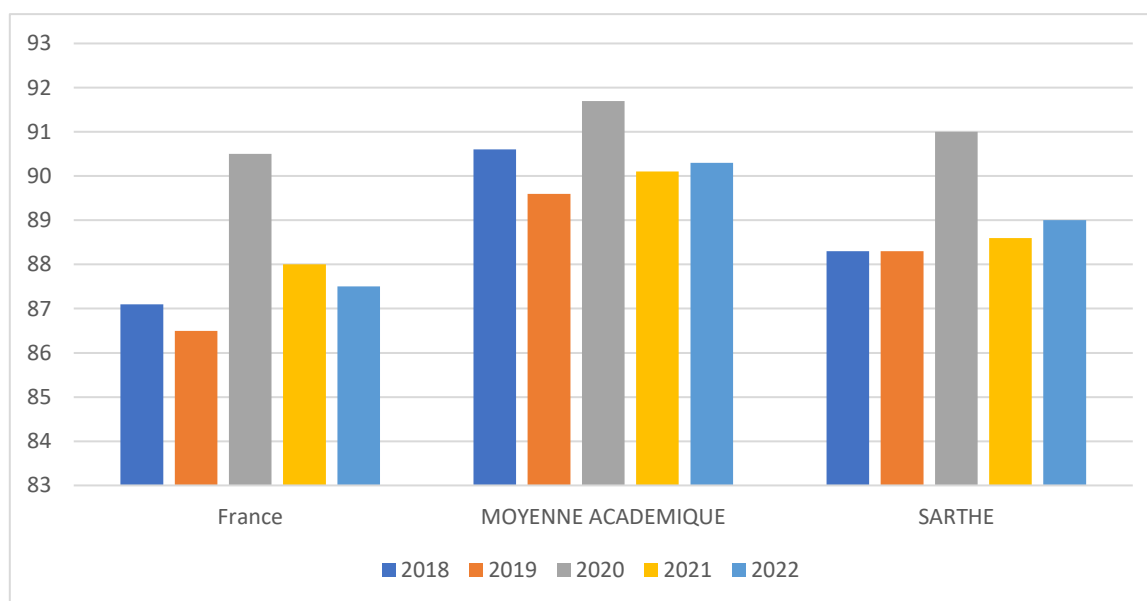
Évaluations CP CE1 - Items les moins réussis - Pourcentage d'élèves "à besoin"					
Items les moins réussis		CP Français	CP Mathématiques	CE1 Français	CE1 Mathématiques
		Reconnaitre des lettres	Associer un nombre à une position	Lire à voix haute un texte	Additionner
REP+	2020	36,10%	34,30%	39,01%	45,90%
	2021	26,78%	32,73%	26,70%	38,65%
REP	2020	28,80%	31,25%	24,48%	36,30%
	2021	20,42%	27,65%	16,33%	32,54%
Département	2020	16,44%	20,93%	18%	26,41%
	2021	12,50%	19,82%	12,05%	24,30
National	2020	16,64%	21,62%	13,86%	23,20%
	2021	12,48%	19,37%	9,76%	19,91%

Les évaluations 2022 sont en cours de traitement

C.1.2 Taux de réussite au DNB depuis 2018

Taux de réussite DNB

	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	87,1%	86,5%	90.5%	88%	87.5%
MOYENNE ACADÉMIQUE	90.6%	89,6%	91,7%	90.1%	90.3%
SARTHE	88.3%	88.3%	91%	88.6%	89%



C.1.3 Le certificat d'aptitude professionnel (CAP)

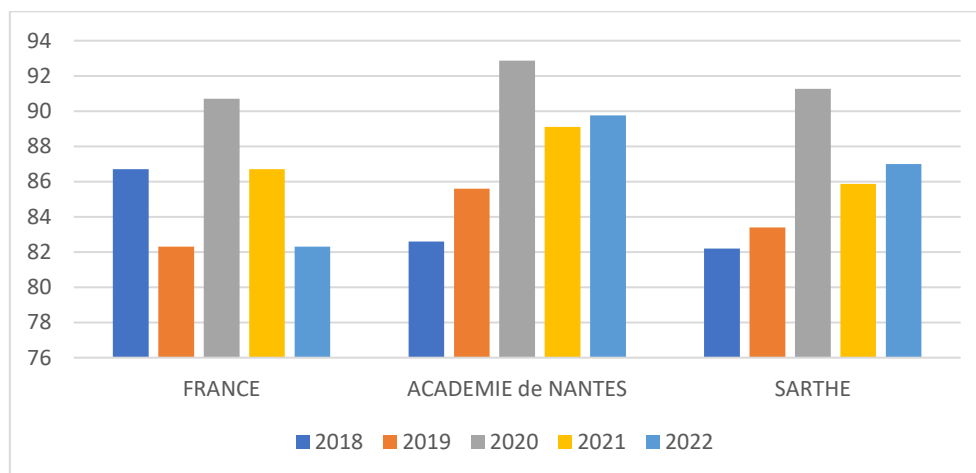
Taux de réussite CAP

	2018	2019	2020	2021	2022
TAUX DE RÉUSSITE ACADÉMIQUE	86.8%	88.1%	92%	88.7%	89.74%
TAUX DE RÉUSSITE SARTHE	84.7%	86.9%	90.6%	87.9%	89

C.1.4 Le Baccalauréat professionnel

Taux de réussite au baccalauréat professionnel

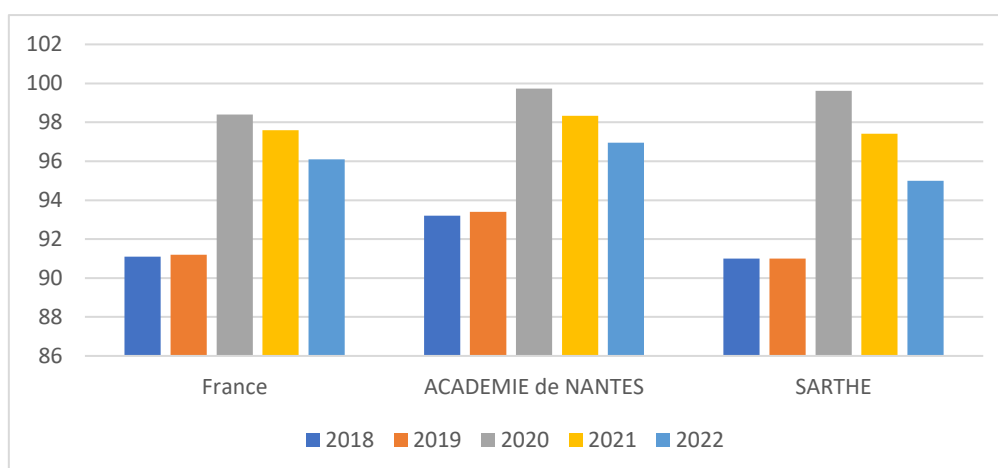
	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	86.7%	82.3%	90.7%	86.7%	82.3%
ACADÉMIE DE NANTES	82.6%	85.6%	92.86%	89.11%	89.35%
SARTHE	82.2%	83.4%	91.26%	85.86%	87%



C.1.5 Le Baccalauréat général

Taux de réussite au baccalauréat général

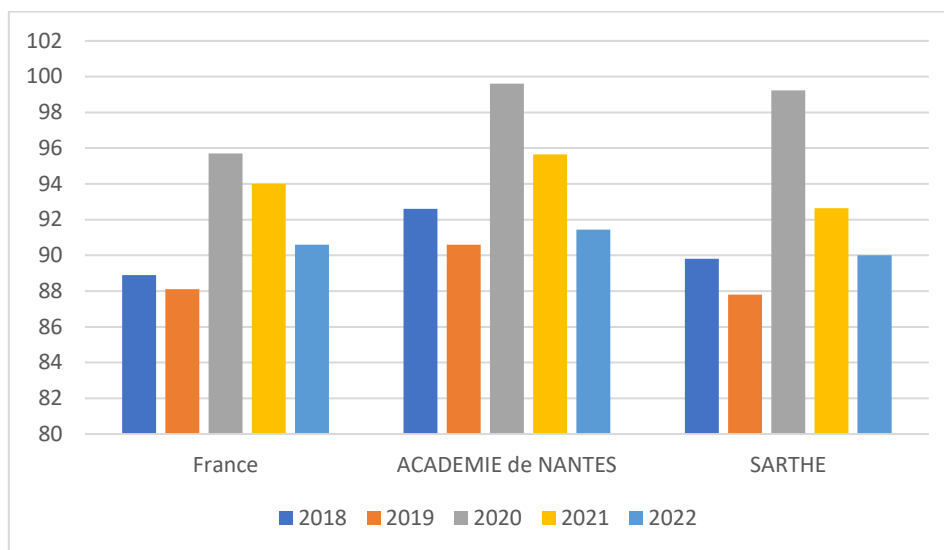
	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	91.1%	91.2%	98.4%	97.6%	96.1%
ACADÉMIE DE NANTES	93.2%	93.4%	99.73%	98.33%	96.95%
SARTHE	91%	91%	99.62%	97.42%	95%



C.1.6 Le Baccalauréat technologique

Taux de réussite au Baccalauréat technologique

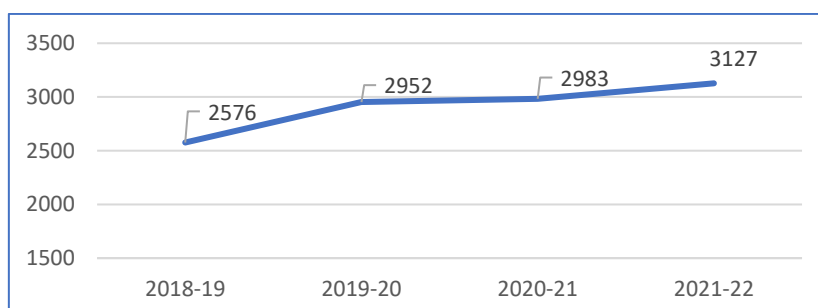
	2018	2019	2020	2021	2022
FRANCE	88.9%	88.1%	95.7%	94%	90.6%
ACADÉMIE DE NANTES	92.6%	90.6%	99.6%	95.64%	91.43%
SARTHE	89.8%	87.8%	99.23%	92.64%	90%



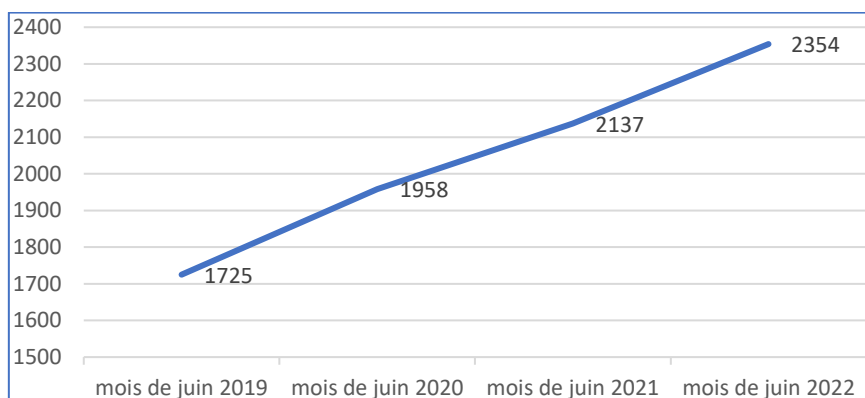
C.2 Les dispositifs de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

C.2.1 Les élèves

Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap 1er degré et 2nd degré



Évolution du nombre d'élèves notifiés



C.2.2 Les Unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS) – 1^{er} degré

Lieu d'implantation des ULIS - 1^{er} degré (42 ULIS écoles)

École Jules Ferry 10 rue des acacias 72700 Allonnes

École Paul Langevin Bd de Vendée 72700 Allonnes

École Maurice Cantin 72300 Auvers-le-Hamon

École publique Rue saint Pierre 72170 Beaumont sur Sarthe

École élémentaire Place d'Armes 72110 Bonnétable

École élémentaire 22 rue du Docteur Répin 72240 Conlie

École élémentaire Georges Braque 2 rue de Juan les Pins 72190 Coulaines

École Raymond Dronne Allée de Fontenailles 72220 Ecommoy

École Publique 5 rue Jane Gaulupeau 72130 Fresnay/Sarthe

École Jacqueline Duhème Route de la Trugalle 72380 Joué l'Abbé

Groupe Scolaire Pierre Coutelle – 5, rue de la République – 72 650 La Chapelle Saint Aubin

École Ledru Rollin Rue Jules Ferry 72 400 La Ferté Bernard

École André Fertré rue de la Magdeleine 72200 La Flèche

École Pasteur 13 rue Pasteur 72200 La Flèche

École La Renardière 1 rue Raoul Pichon 72210 La Suze

École élémentaire G. Brassens 15 rue des Aitreux 72800 Le Lude

École publique 11 rue de Verdun 72540 Loué

École primaire rue Paul Doumer 72800 Luché Pringé

École élémentaire Paul Fort 12 rue du Fort 72600 Mamers

École Les Ardriers 54 rue Happeau 72000 Le Mans

École Charles Gounod 4,allée Debussy 72000 Le Mans

École Gaston Bachelard 23 rue Léon Blum 72100 Le Mans

École Clairefontaine 170 rue Prémartine 72000 Le Mans

École Jean Mermoz 2 place Raymond Adelet 72100 Le Mans

École Jules Ferry 5 rue Jules Ferry 72100 Le Mans

École Lapière Pergaud 1, Allée des Fleurs 72100 Le Mans
 École Garnier Pagès 168 avenue Olivier Heuzé 72000 Le Mans
 École Villaret 140 rue d'Isaac 72000 Le Mans
 École élémentaire Ronsard 29-31 Rue de la Fuie 72000 Le Mans
 École élémentaire Jules Ferry Chemin des Glonnières 72360 Mayet
 École élémentaire 70 Grande Rue 72450 Montfort le Gesnois
 École publique Le Point du jour Rue du Haras 72500 Montval Sur Loir
 École Antoine de Saint Exupéry 7 rue Saint Exupéry 72300 Sablé sur Sarthe
 École élémentaire Paul Bert La Courtille 72120 Saint Calais
 Groupe scolaire Jacques Yves Cousteau rue Albert Trotté Hatton 72160 Thorigné sur Dué
 École Gazonfier 2 rue François de Malherbe 72000 Le Mans
 École Marceau 52 rue du puits de la chaîne 72000 Le Mans x 3 ULIS
 École Champ Manon Condorcet rue V.K. Moody 72530 Yvré l'Evêque
 École annexe Molière Rue Molière 72190 Coulaines
 École Primaire Rue de l'Église 72700 Rouillon

C.2.3 Les Unités locales pour l'Inclusion scolaire (ULIS) - 2nd degré

Lieu d'implantation des ULIS 2nd degré (27 Ulis collège – 4 Ulis LP)

Collège Kennedy 11, boulevard d'Anjou 72700 Allonnes
 Collège Le Marin 3, avenue François Cevert 72700 Allonnes
 Collège René Cassin 7 rue René Cassin 72290 Ballon
 Collège Le Joncheray Av. du Joncheray 72170 Beaumont/Sarthe
 Collège Wilbur Wright Rue Léopold Gouloumès 72470 Champagné
 Collège Jacques Peletier Rue Jacques Peletier 72560 Changé
 Collège André Pioger 20 route de Neuvillais 72240 Conlie
 Collège Jean Cocteau Rue Jean Cocteau 72190 Coulaines
 Collège Léo Délibes 4, rue Jane Gaulupeau 72130 Fresnay sur Sarthe
 Collège Georges Desnos BP111 72405 La Ferté Bernard
 Collège du Vieux Chêne 4 rue des Eturcies 72200 La Flèche
 Collège Aristide-Jacques-Trouvé-Chauvel Rue Raoul Pichon 72210 La Suze sur Sarthe
 Collège Paul Chevallier BP 12 72150 Le Grand Lucé
 Collège Albert Camus 54 rue du Pavillon 72100 Le Mans
 Collège Costa Gavras 10 allée du Val d'Huisne 72100 Le Mans
 Collège de La Madeleine 16 rue Van Vooren 72000 Le Mans
 Collège Pierre Gilles De Gennes 61 avenue de Bretagne 72100 Le Mans
 Collège Bérange de Navarre 30 rue Edgar Degas 72100 Le Mans
 Collège de Bercé 9 avenue du Mans 72500 Montval Sur Loir

Collège Jacques Prévert Rue Visbek 72510 Pontvallain
 Collège Simone Veil Rue François Mauriac 72300 Sablé sur Sarthe
 Collège Jules Ferry 10 rue de l'Image 72120 Saint Calais
 Collège F. Véron de Forbonnais 2 avenue des Cytises 72110 Saint Cosme en Vairais
 Collège Pasteur rue Sainte Marie BP40 72530 Yvré l'Evêque
 Collège Louis Cordelet Rue Chateauroux 72250 Parigné-L'Evêque
 Collège Vieux Colombier rue de la Briqueterie 72000 Le Mans
 Collège Jean de l'Epine 9 avenue de Marseille 72000 Le Mans
 Lycée professionnel Mal Leclerc Hautecloque rue du Grand Douai 72500 Montval Sur loir
 Lycée Professionnel Funay Hélène Boucher 157 rue Henri Champion 72001 Le Mans cedex
 1 x 2 ULIS
 Lycée Le Mans SUD 128 rue Henri Champion 72058 Le Mans Cedex 02

C.2.4 Les SEGPA

Lieu d'implantation des SEGPA

ÉTABLISSEMENT

ALLONNES KENNEDY
 BALLON
 BOULOIRE
 MONTVAL
 CONLIE
 LA FERTE BERNARD
 LA FLÈCHE PETIT VERSAILLES
 LE MANS LA MADELEINE
 LE MANS PIERRE GILLES DE
 GENNES
 LE MANS JOSÉPHINE BAKER
 LE MANS JOSEPH WEISMANN
 MAMERS
 PARIGNÉ L'ÉVÊQUE
 SABLÉ SIMONE VEIL

C.2.5 La scolarisation des élèves allophones

La coordonnatrice du CASNAV 72 prépare la mise en œuvre des évaluations diagnostiques, la rédaction des bilans et la mise en œuvre des cours spécifiques.

Accueil dans le 1er degré des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Les élèves sont systématiquement inscrits et admis dans le niveau correspondant à leur classe d'âge (de façon exceptionnelle, la e niveau immédiatement inférieur en élémentaire). Les directeurs informent la coordonnatrice CASNAV 72 de l'arrivée de l'élève.

Une chargée de mission (ou les enseignants d'UPE2A) réalise une évaluation diagnostique en français et dans la langue maternelle. Un bilan est rédigé et est adressé à l'équipe.

Les élèves effectuent leur scolarisation au sein de la classe et peuvent, au besoin, bénéficier de cours spécifiques en UPE2A.

Accueil dans le 2nd degré des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Un dossier d'accueil et de liaison est remis à la famille ou à son représentant. L'antenne du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) procède à l'évaluation du niveau de l'élève dans sa langue maternelle (français et mathématiques). Si le jeune a plus de 15 ans, il est aussi reçu au CIO. Le dossier est ensuite étudié en cellule EANA pour proposer une affectation en cohérence avec l'âge, les compétences et le projet du jeune. La cellule se réunit en tant que de besoins : en début d'année scolaire, toutes les semaines, puis tous les 15 jours / 3 semaines ensuite.

Prise en charge pédagogique des EANA dans le 2nd degré

Un élève scolarisé en collège et en CAP a besoin de maîtriser le niveau A2 du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues).

Un élève scolarisé en LGT et LP (Bac Pro) a besoin de maîtriser le niveau B1 du CECRL.

Des cours de FLS (Français Langue Seconde) sont alors dispensés dans le cadre d'une UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) ou dispositifs FLS. Le nombre d'heures dispensé est défini au regard de l'objectif (A1, A2 ou B1) et de la taille du groupe. C'est ainsi que sur Le Mans, les élèves peuvent être regroupés au sein d'UPE2A accueillant entre 10 et 20 élèves au maximum.

Pour faciliter la scolarisation, les élèves sont aidés à acquérir une plus grande familiarité avec les situations et habitudes scolaires françaises dans lesquelles l'accent est davantage mis sur l'écrit.

L'apprentissage du français, à l'oral et à l'écrit, concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique et n'est pas l'apanage du professeur de français ou de spécialité FLS.

Deux chargées de mission et la coordonnatrice du CASNAV accompagnent les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves. Des formations sont régulièrement proposées aux équipes qui en formulent la demande.

UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants)

Pour le premier degré, 5 enseignants interviennent en UPE2A. Le dispositif est évolutif, en fonction des arrivées des élèves.

Le département compte à cette rentrée 7 UPE2A publiques (6 en collèges, 1 en lycée) + 1 PIA (Pôle Insertion Allophones, Lycée Touchard Washington) + 1 MAST (Mesure d'Accompagnement Scolaire Temporaire, EREA de CHANGÉ) ;

Les collèges : H. Lefeuvre à Arnage ; J.Cocteau à Coulaines ; Costa-Gavras au Mans ; J.Baker, au Mans ; Berthelot au Mans ; R. Vercel au Mans (UPE2A NSA, jeunes âgés de 10 à 15 ans non ou peu scolarisés antérieurement)

Les lycées : LP Funay- H. Boucher au Mans ; LPO Touchard Washington au Mans (Pôle insertion allophones s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 18 ans, non-inscrits dans une filière de formation) ;

EREA, Changé (Mesure d'accompagnement scolaire temporaire), s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 18 ans non scolarisés antérieurement.

Des dispositifs Français Langue de Scolarisation sont proposés aux élèves qui ne peuvent bénéficier d'UPE2A (1 à 3 heures selon le niveau et le nombre de jeunes).

Le CASNAV identifie au mois de septembre où sont les élèves qui ont encore des besoins (cf. prise en charge pédagogique), accueillir les nouveaux arrivants, prendre contact avec les chefs d'établissement pour identifier des professeurs ressources. La prise en charge dans ces dispositifs spécifiques est effective à compter de début octobre.

L'année 21-22 a été marquée par l'arrivée des réfugiés Afghans et au deuxième semestre les réfugiés Ukrainiens.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EANA - ÉLÉMENTAIRE

ANNÉES	LM	Hors LM	Total
Juin 2019	113	12	125
Juin 2020	85	46	131
Juin 2021	100	38	138
Juin 2022	188	82	270

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EANA - DE 16 ANS

ANNÉES	COLLEGES AGGLOMERATION MANCELLE	COLLEGES HORS AGGLOMERATION MANCELLE	Total
Juin 2019	124	24	148
Juin 2020	147	31	178
Juin 2021	159	39	198
Juin 2022	145	38	183

ANNÉES	LYCEES AGGLOMERATION MANCELLE	MAST	PIA	LYCEES HORS AGGLOMERATION MANCELLE	Total
Juin 2019	85	5	30	32	152
Juin 2020	100	12	32	23	167
Juin 2021	99	14	30	35	178
Juin 2022	90	14	35	27	166

En septembre 2022, les effectifs des élèves Ukrainiens scolarisés dans notre département sont les suivants :

Rentrée 2022	Élèves inscrits (Public + Privé)
Maternelle	23
Élémentaire	32
Collège	32
Lycée	7
Total	94

Présentation des EANA au Diplôme d'Études en Langue Française (DELF)

Afin de valoriser les apprentissages des élèves, il est possible de leur proposer de se présenter à l'examen du DELF.

En 2022, 292 candidats ont été présentés à la session de juin.

Taux de réussite SARTHE	DIPLÔME		
	A1	A2	B1
Taux de réussite ACADÉMIQUE	86.6%	92. %	81.5%
	89.1%	91.2%	80.8%

C.2.6 L'aide aux élèves les plus fragiles

Les stages de réussite

Pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés, des stages de réussite scolaire sont proposés à l'école. Ils s'adressent aux élèves identifiés par les professeurs sur la base du dialogue avec les élèves et leurs parents (la participation reste soumise à l'accord de la famille). Les stages visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux, poursuivre la consolidation des apprentissages et à combler les lacunes préjudiciables à la poursuite d'études. L'encadrement des stages est assuré par des professeurs volontaires (payés en heures supplémentaires). L'accord des maires est nécessaire pour l'utilisation des locaux pendant les vacances scolaires.

Durant l'année scolaire 21-22 des stages de réussite ont été et seront organisés pendant les vacances scolaires, d'automne, de printemps, d'été.

26 stages se sont déroulés du 25 au 29 octobre 2021.

62 stages ont été organisés du 11 au 15 avril 2022 et du 19 au 22 avril 2022.

78 stages ont été organisés du 8 juillet au 13 juillet et du 22 août au 26 août.

Stages de réussite en 2021-2022

	Élèves en EP	Élèves HEP	Total
Automne (26 stages)	65	116	181
Printemps (62 stages)	98	278	376
Été (78 stages)	168	297	465

Devoirs faits : poursuivre l'accompagnement des élèves dans le travail personnel demandé hors de la classe et contribuer à l'équité sociale. Développer l'expérimentation e-devoirs faits dans de nouveaux établissements.

Les moyens en HSE (7200 heures pour le département de la Sarthe) relatifs au programme « devoirs faits » sont reconduits pour l'année scolaire 2022-2023.

C.2.7 La lutte contre le décrochage scolaire

Pôles Insertion de l'Académie de Nantes (PIAN) :

7 coordonnateurs sont répartis sur le territoire (Arnage, Le Mans, La Flèche, Sablé/Sarthe, La Ferté-Bernard). Ils accueillent des jeunes sans solution, en situation de décrochage. Des actions de remobilisation sont proposées. Les coordonnateurs assurent également une mission de conseil et d'expertise auprès des établissements.

Un lycée nouvelle chance (LNC), implanté au Lycée Sud. C'est une structure de retour à l'école qui accompagne des jeunes dans la repréparation d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel (tertiaire). 2 coordonnateurs : 1 administratif à mi-temps et 1 pédagogique à mi-temps.

Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

Les plates-formes de suivi et d'appui sont constituées par des représentants de tous les partenaires de la formation, de l'insertion et de l'orientation afin d'organiser de manière concertée. L'animation de ces plates-formes est confiée aux directeurs de CIO.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs disposent des listes des jeunes d'au moins 16 ans qui ne sont plus inscrits en établissement scolaire, ni en apprentissage et qui n'ont pas obtenu le diplôme correspondant à leur dernier cursus de formation.

- Le repérage sans délai de tous les jeunes "décrochés" de 16 à 25 ans sortant sans diplôme de la formation initiale
- L'apport d'une réponse personnalisée à chaque jeune de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution, vers un retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi

Le Parcours Individualisé Dérogatoire (PID)

Le parcours individualisé s'adresse aux jeunes scolarisés en collège, lycée ou lycée professionnel susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter une sortie prématurée en proposant un accompagnement spécifique à tout jeune susceptible de décrocher. Il s'établit sur la base d'un contrat entre le jeune, sa famille et le chef d'établissement fixant des objectifs et des échéances sur lesquels les parties s'engagent. Il associe l'entreprise ou l'organisme d'accueil si un stage est mis en place (dans ce cadre, une convention de stage doit être signée et une visite sur le lieu de stage doit être prévue). Le parcours fonctionne sur la base du tutorat avec un référent chargé d'effectuer la liaison entre les intervenants internes et/ou externes à l'Éducation nationale dans la perspective de trouver une solution d'insertion ou de qualification pour le jeune. Le référent assure le suivi du jeune. Si l'élève est mineur, l'accord des parents ou du responsable légal est nécessaire et doit être formalisé sur le document.

Il peut être mis en œuvre à tout moment de l'année.

En 2021/2022, 24 PID ont été signés en collèges et 15 en lycée (dont 2 d'élèves de plus de 16 ans). En 2020/2021, 14 PID ont été signés en collèges et 12 en lycée (dont 2 d'élèves de plus de 16 ans).

Le Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)

Les parcours aménagés de formation initiale (PAFI) sont proposés à des jeunes d'au moins 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré. Ils permettent de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique. Les jeunes conservent le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum.

En 2021/2022, 11 PAFI en collèges ont été signés et 13 PAFI en lycées (dont 4 d'élèves de plus de 16 ans). En 2020/2021, 4 PAFI en collèges ont été signés et 9 PAFI en lycées (dont 6 d'élèves de plus de 16 ans).

C.2.8 La lutte contre la précarité : les bourses nationales et les fonds sociaux

Les bourses nationales d'études du second degré de collège et de lycée

Les bourses nationales d'études du second degré de collège et de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves.

Depuis la rentrée 2019 (décret n° 2019-918 du 30 août 2019) diverses mesures de simplification ont été mises en place pour faciliter la demande de bourse des familles :

- Dématérialisation avec le déploiement des téléservices,
- Prise en compte de l'année N-1,
- Réexamen automatique de la bourse durant la scolarité au collège,
- Remontée automatique des données fiscales depuis la rentrée 2021.

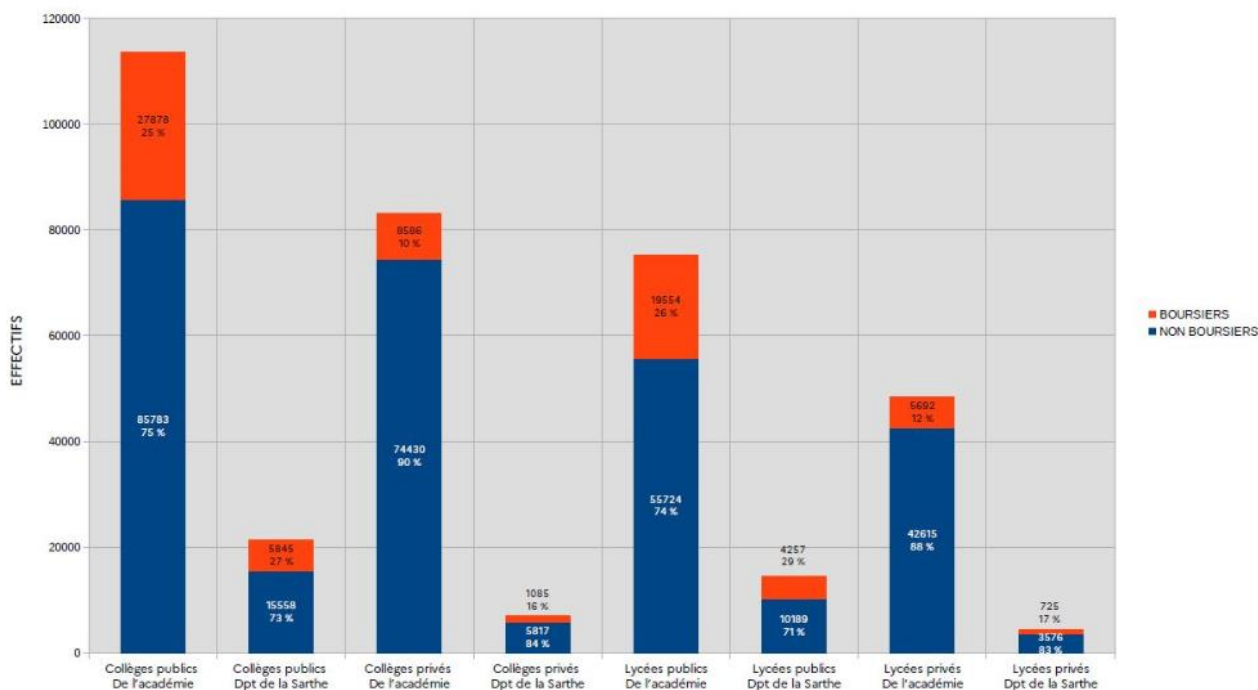
Le budget académique représente 26 M€ pour les boursiers des établissements publics dont 5,4 M€ pour le département de la Sarthe (1,5 M€ pour les collèges et 3,9 M€ pour les lycées).

À la rentrée 2022, les bourses nationales d'enseignement du second degré font l'objet d'une revalorisation de 4 %. Cette revalorisation permet de prendre en compte l'inflation constatée au cours du premier semestre 2022.

L'accompagnement de proximité assuré par les établissements reste prioritaire pour lutter contre le non recours aux bourses. Une étude académique issue des données SIECLE (Professions et Catégories Socio-Professionnelles) confirme que le taux attendu de boursiers est inférieur au nombre de bénéficiaires d'une bourse de lycée ou de collège.

En 2021-2022, on constate un nombre constant de boursiers en lycée et une sensible diminution en collège pour le département de la Sarthe comme pour l'académie.

NOMBRE D'ELEVES ATTRIBUTAIRES D'UNE BOURSE DU SECOND DEGRE PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS
2021-2022



Source EPIBOU du 18/02/2022

Les fonds sociaux

Chaque année sont délégués des crédits sur le BOP 230 "Vie de l'élève", au titre des fonds sociaux. La DSDEN 72 a fait le choix depuis plusieurs années d'attribuer ces crédits en 2 fois.

80% de l'enveloppe est distribué selon une répartition prenant en compte les effectifs accueillis, les PCS défavorisées, ainsi que le montant des reliquats au 31 décembre de l'année précédente.

20% des crédits restants sont attribués en fonction de la situation des EPLE (demandes complémentaires reçues, remontées des AS).

Répartition des fonds sociaux en Sarthe

	2019	2020	2021	2022
Dotation départementale	207 300,00 €	211 920,00 €	179 620,00 €	276 514,00 €
Évolution // année N-1		+ 2,22%	-15,3%	+53,9%
Attribution aux COLLÈGES	128 673,60 €	155 125,61 €	128 792,66 €	180 242,94 €
Attribution aux LYCÉES	78 626,40 €	56 794,39 €	50 827,34 €	65 026,06 €
Total réparti	207 300,00 €	211 920,00 €	179 620,00 €	245 269,00 €
Solde restant à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 245,00 €

C.3 Épanouissement et bien-être des élèves

C.3.1 La santé des élèves

Dispositifs concernant la promotion de la santé des élèves mis en place dans le département :

- Existence d'un Service d'assistance pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) pour la prise en charge des élèves malades ou accidentés
- Action de sensibilisation des personnels à la Santé Mentale en lien avec la maison des Adolescents. Organisation d'une information en direction des personnels infirmiers, de CPE et/ou AED
- Expérimentation du renforcement des Compétences Psychosociales (CPS) en lycée professionnel 6 établissements publics se sont portés volontaires, en complément des actions CPS déjà menées dans le 1er degré et dans les collèges
- Les comités locaux (3 dans la Sarthe) de violences faites aux femmes : dans le cadre des violences intrafamiliales diverses actions sont organisées dans les établissements en lien avec les partenaires CIDFF, France Victimes 72, Service social, Police-gendarmerie, le conseil départemental
- Repérage par les réunions régulières des cellules de veille dans les établissements
- Entretiens d'écoute et de suivis individuels par les personnels ressources infirmiers, assistants sociaux et psychologues de l'Éducation Nationale
- Participation aux réunions du contrat local de Santé Mentale de la ville du Mans et au groupe de travail de la prévention du suicide chez les jeunes dans le cadre du projet territorial de Santé Mentale
- Liens avec les structures de soins, CH Le Mans, CMP, CMPP, réunions de synthèse MDA pour assurer un suivi cohérent des situations et l'EPSM notamment avec l'équipe mobile prévention suicide
- Gestion des situations de refus scolaire anxieux avec le dispositif APADHE et la possibilité d'un accompagnement par l'enseignant mis à disposition à la maison des Adolescents
- Poursuite des formations prévention du suicide « formation sentinelle » et « formation à l'évaluation du risque suicidaire » (partenariat avec ARS et MSA)
- Plus largement, actions d'éducation à la santé menées dans les établissements scolaires en lien avec des partenaires sur les thématiques éducation à la sexualité, addictions (tabac, alcool, stupéfiants, écrans) et hygiène de vie (sommeil, nutrition/activités physiques)

C.3.2 L'activité physique quotidienne (APQ)

Distincte de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), l'APQ vise un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages (et non la performance ou l'acquisition de techniques).

Les formes peuvent être variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations agréées signataires d'une convention.

Lors de l'année 2021-2022 les écoles élémentaires et primaires à titre expérimental pouvaient déposer un dossier pour recevoir une dotation de matériel, KIT 30'APQ. Dans notre département, sur les 400 écoles éligibles, 182 écoles ont déposé un dossier et sont dotées de ce kit dont la distribution a commencé en décembre 2021.

Pour cette année 2022-2023, dotation expérimentale terminée, l'ensemble des écoles qui le souhaitent peut être accompagné pour mettre en place ces 30'APQ.

C.3.3 pHARe, un programme de lutte contre le harcèlement scolaire

Trois collèges et une circonscription ont été engagés et formés lors de l'année 2021-2022. En 2022-2023, c'est l'ensemble des circonscriptions et établissements du second degré qui rejoint le dispositif.

Il s'agit d'un engagement fort de l'académie avec une formation sur 8 jours pour environ 300 personnels du département. La première session s'est tenue au lycée de Rouillon le 23 septembre 2022.

Selon la Charte, les établissements s'engagent sur une période de 2 ans et devront :

- mesurer le climat scolaire
- constituer une équipe ressource
- formaliser un protocole de traitement
- mettre en place un dispositif ambassadeur de lutte contre le harcèlement
- organiser des temps de formation et de sensibilisation en direction des familles et des parents.
- contribuer chaque année aux événements nationaux (journée nationale de novembre, concours non au harcèlement, safer internet day).

Les établissements accèderont à une plateforme numérique combinant plusieurs actions, contenus pédagogiques et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement.

Le dispositif est coordonné par 3 référents départementaux, un superviseur départemental en lien avec les superviseurs académiques et un responsable opérationnel des formations.